



INTERNET HAUTE PERFORMANCE
 INTÉGRATEUR RÉSEAUX & TÉLÉCOMS
 INGÉNIEUR INFORMATIQUE
 RADIOCOMMUNICATION & SÉCURITÉ ÉLECTRONIQUE
 GÉOLOCALISATION & MONITORING

OFIS
 IT. Services. People. You trust.

(+242) 06 600 0000 info@ofis-technologies.com

LA SEMAINE AFRICAINE



65^{ème} année

lasemaineafricaine.net

N° 3803 du Vendredi 6 Juillet 2018 - 65^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 - CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: Direction: (+242) 06 600.51.44 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Session de clôture de l'Année pastorale 2017-2018 (Archidiocèse de Brazzaville)

Poursuivre la lutte contre les antivaleurs dans nos milieux de vie

(P.8)

AMIS LECTEURS,

Nous vous invitons vivement à ne pas manquer notre rubrique hebdomadaire «Un Dimanche en paroisse». Mardi 10 Juillet 2018: Cathédrale Christ-Roi (Diocèse d'Owando)
La Rédaction.

Sénat

Décès à Paris d'André Ongagna



Premier questeur du Sénat, André Ongagna est décédé à Paris, en France, le 5 juillet 2018, des suites d'une infection digestive grave. Il a rendu l'âme à l'hôpital, une heure et demie après l'atterrissage à Roissy, de l'avion médicalisé suisse qui le transportait.

L'illustre disparu était sénateur du département de la Cuvette, élu lors des élections sénatoriales du 31 août 2017, sous le label du Parti congolais du travail (PCT).

Editorial

Opposant à qui? Opposant à quoi?

Parlement

Députés et sénateurs absentéistes notoires



Des députés au Palais des Congrès

(P.3)

Christophe Moukoueké, vice-président du CAP

Une liste de partis? Que veut le pouvoir?

(P.4)

Anatole Collinet Makosso, ministre de l'Enseignement primaire

L'année scolaire se termine sans incident majeur

(P.5)



Monsieur le ministre

Délégation de l'Union européenne au Congo



Un siège neuf pour des relations anciennes

Le nouveau siège de l'Union Européenne au Congo (P.5)



MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE
ET DE L'ALPHABETISATION

PROJET D'APPUI A L'AMELIORATION DU SYSTEME
EDUCATIF (PRAASED)



LA BANQUE
MONDIALE

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 08/2018/MEPSA/UCP-PRAASED «Recrutement du Responsable de la Composante 2 (RC 2) du PRAASED»

I. Contexte

Le Gouvernement de la République du Congo et la Banque Mondiale co-financent le Projet d'Appui à l'Amélioration du Système Educatif pour un montant total de 70 millions de dollars US. A cet effet, l'Unité de Coordination du PRAASED a l'intention d'utiliser une partie du montant pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant: recrutement du Responsable de la Composante 2 (RC 2) du PRAASED

II. Mission du Responsable de la Composante 2 (RC 2) du PRAASED.

Sous l'autorité du Coordonnateur du Projet, le Responsable de la Composante 2 (RC2), a la charge de veiller à une bonne planification, mise en œuvre et supervision de l'ensemble des activités relevant de la composante 2 qui consiste à «Disposer des ressources humaines en nombre et qualité nécessaires».

III. Tâches et responsabilités (Extraits des termes de référence):

Le RC2 a pour tâches et responsabilités ce qui suit:
 • contribuer à la mise en place du cadre de concertation interministérielle (Ministères en charge des enseignements, Ministère de la fonction publique et Ministère des finances), dédié à la gestion et développement des ressources humaines du secteur de l'éducation;
 • Superviser, en étroite collaboration avec les autres responsables de l'UCP, les structures administratives et techniques impliquées dans la mise en œuvre de la composante 2, l'assistance technique nationale et/ou internationale et des entreprises qui sera sollicitée pour la mise en œuvre;
 - des travaux d'enregistrement biométriques des enseignants;
 - de la conception et mise en place du fichier unique interconnecté MEPSA-Fonction Publique-Finances pour le suivi des rémuné-

rations et de la gestion des enseignants en fonction des besoins réels de terrain;

- de la révision des processus de recrutement/examens de sortie dans les ENI et ENS et des contenus de formation de ces structures de formation, conformément aux résultats et recommandations de l'étude sur l'analyse des capacités fonctionnelles et organisationnelles des ENI et ENS;
- des études d'amélioration des incitations/motivations du personnel éducatif basées sur les performances et les rendements scolaires obtenus dans le système éducatif ;
- des sessions de formations au sein des cycles primaire et secondaire, du personnel enseignant, personnel administratif et des enseignants bénévoles;
- des sessions de formations destinées aux acteurs communautaires et autres acteurs clés dans la mise en œuvre du projet, l'évaluation de la qualité et la gestion de l'école dans sa globalité;
- ainsi que toutes autres activités en rapport avec la composante 2.
- Examiner les plannings d'intervention des consultants et des différents prestataires, dans le cadre de l'exécution des contrats signés pour le compte de la composante 2;
- Suivre l'exécution des activités inscrites dans la composante 2;
- Valider les livrables et évaluer la performance des consultants, des prestataires et/ou des fournisseurs en lien avec les activités à mener dans le cadre de la Composante 2;
- Etre redevable de la performance technique et budgétaire de la Composante 2 par trimestre et par an.

IV. Profil et qualifications requis

Le candidat doit:
 • Etre titulaire d'un diplôme universitaire de niveau BAC+4 au moins (maitrise/master...) en science de l'éducation, en planification de l'éducation, en économie de l'éducation, en ingénierie de la formation ou équivalent;
 • Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans, dans la conception et la gestion de plans de formation des enseignants;
 • Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dont au moins 5 ans en gestion et suivi des plans de formation des enseignants; une expérience dans la formation des enseignants et/ou la gestion des ressources humaines en relation avec le système éducatif au plan national ou départemental, serait un atout;
 • Avoir des connaissances en gestion des projets éducatifs et/ou autres projets sociaux;

- Avoir de bonnes capacités managériales, d'organisation et de communication;
- Savoir travailler en équipe et dans un environnement multi-culturel;
- Etre pro-actif;
- Avoir des connaissances et une maîtrise de l'outil et logiciels informatiques (word, excel, powerpoint, base de données...);
- Avoir une maîtrise du français parlé et écrit.

V. Dossier de candidature

Les candidats intéressés devront fournir un dossier complet composé de:

- Une lettre de motivation;
- un curriculum vitae détaillé;
- des copies légalisées des diplômes et tout autre document justifiant la formation;
- des certificats de travail ou tout autre document justifiant de l'expérience dans le domaine;
- Noms, adresses de trois personnes de référence.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

VI. Processus de recrutement

Le processus comprendra:

- Une analyse des dossiers;
- Un test écrit;
- Un entretien devant un panel.

VII. Informations et Réponse à l'avis à manifestation d'intérêt (AMI)

Les personnes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires, à l'adresse ci - dessous, les jours ouvrables de 9 heures à 16 heures, heure locale.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés sous plis fermé, au plus tard le 16 juillet 2018 à 16 heures, heure locale avec mention «Avis de recrutement d'un Responsable de la Composante 2 (RC 2) du PRAASED».

L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est:

Unité de Coordination du PRAASED
 À l'attention de monsieur Calixte KOLYARDO, Coordonnateur du PRAASED
 Adresse: voir Bureau Spécialiste en Passation des Marchés (SPM) du PRAASED, au 164 Avenue Maréchal LYAUTEY, en face du CHU, à côté de l'UNESCO
 E-mail: praaseducp@gmail.com,
 Téléphone: 06 644 75 07,
 Brazzaville-Congo.

Fait à Brazzaville, le 28 juin 2018

Le Coordonnateur du PRAASED

Calixte KOLYARDO

Maître Léole Marcelle KOMBO
 Notaire à Pointe-Noire

Election de domicile faite à l'étude de Maître YABBAT-LIBENGUE, Notaire
 1er étage immeuble ex-Air Afrique, Face hôtel Elais, Centre-ville, B.P.: 1718
 Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE DE LA CONSTITUTION DE LA SOCIETE LA CONGOLAISE DES METIERS SARLU

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire à Pointe-Noire, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 22 Mai 2018, sous le folio 092/2 No 356, il a été une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: LA CONGOLAISE DES METIERS;

Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

Capital: Un million (1 000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10 000);

Siege social: 169, Avenue du Caire, quartier 7/7 de Dany, Pointe-Noire, République du Congo;

Objet: Formation Technique et Professionnelle; Commerce Gé-

néral; Import & export; Mise à disposition du personnel qualifié industriel, administratif et domestique; Travaux de bâtiments, entretien des espaces verts; Conseils et prestations dans le domaine agropastoral; Construction et fabrication mécanique; Mécanique Auto, soudure, peinture, tuyauterie; Boulangerie, pâtisserie; Maintenance informatique et électronique; Couture professionnelle; Esthétique, Coiffure; Location matériels et véhicules; Espace traiteur; Conduite automobile.

Durée: la durée de la société est de 99 années.

Gérance: Monsieur N'GUIMBI Pépin.

RCCM: CG/PNR/18 B 198.

Pour insertion légale,
 Maître Leole Marcelle
 KOMBO.

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique
 Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.
 B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -
 Direction: Tél: 06 600.51.44/04.105.20.77

Président:
 Mgr Miguel Angel OLAVERRI,
 Evêque de Pointe-Noire
Vice-Président
 Mgr Anatole MILANDOU
 Archevêque de Brazzaville

Directeur de Publication / Rédacteur en chef:
 Albert S. MIANZOUKOUTA
Rédacteurs en chef adjoints:

Véran Carrhol YANGA (Secrétaire de rédaction)

Tel: (242) 06.668.24.72 / 01 116 63 33

Aristide Ghislain NGOUMA

(Responsable page internationale)

Tel: (242) 05 500 77 77 / 06 610 77 77

Cyr Armel YABBAT NGO

(Responsable pages nationales)

Tel: (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43

Infographisme:

Atelier: La Semaine Africaine

Direction: 06 600.51.44 - 04.105.20.77

Service Commercial:

Brazzaville:

Tél.: 06.889.98.99 / 05.528.03.94

Pointe-Noire:

Direction: Tel:05 557.02.03 / 06 985.41.79

Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Site Internet: lasemaineafricaine.net

1^{ère} PME Congolaise de Livraison Express depuis 1992.



GX INTERNATIONAL
LIVREUR D'EMOTIONS

G'BOX SERVICES

Une Nouvelle équipe qui vous offre :

- + De Dynamisme
- + De Professionnalisme
- + De Réactivité
- + De Sécurité
- + De Satisfaction clients

NOS METIERS

- ✓ Livraisons Express Nationales
- ✓ Livraisons Express Internationales
- ✓ Fret Aérien
- ✓ Fret Routier
- ✓ Fret Maritime
- ✓ E-Commerce

NOTRE FORCE, NOTRE RÉSEAU

+ De 14 agences dans tout le territoire national

NEW FORMULA POWERED BY SAP Business One

Service Clients :

Direction générale Brazzaville : Centre ville en face de la mairie centrale.
 Agence Pointe noire : Centre ville Rond point kassai en face du Centre Culturel Français.
 Contact2017@gxinternational.net • www.gxinternational.net
 (+242) 05 550 10 73 - (+242) 05 301 02 38





Parlement

Pourquoi autant d'absentéisme chez les députés et sénateurs?

La question ne cesse de susciter l'inquiétude. La situation économique et financière que traverse le pays y serait de beaucoup. Comme d'autres administrations congolaises, le Parlement est lui aussi confronté à des difficultés de trésorerie. Les émoluments et les frais de descentes parlementaires ne sont plus payés régulièrement. Pour manifester leur mécontentement, ils ont choisi l'option la plus simple, celle de boycotter les sessions. Une manière pour eux d'attirer l'attention des membres des bureaux des deux chambres du Parlement pour qu'une attention soit accordée à leur situation qui entrave la bonne marche de l'institution.

Les parlementaires supportent mal cet état des choses. Pour eux, il est inadmissible de vivre ce qu'ils subissent aujourd'hui alors que l'opinion les considère comme des privilégiés «Comment pourrions-nous nous déplacer. Nos émoluments ne sont pas payés. Tous les parlementaires ne vivent pas à Brazzaville, s'il faut venir, nous devons payer des billets, mais avec quel argent? S'il faut même payer les billets, il faut se loger, nous devons donc payer les hôtels pour ceux qui n'ont pas de logement dans la ville-capitale. Il nous faut nous déplacer et nous nourrir, tout ça avec quoi?», s'est indigné un parlementaire qui a requis d'être cité dans l'anonymat. Les frais des descentes parlementaires permettent aux députés et sénateurs d'aller

rendre compte des travaux de leurs deux chambres auprès de leurs mandants. Cette situation qui coupe les parlementaires de leurs mandants est lourde de conséquences : «Les populations pensent que nous étions juste allés solliciter leurs suffrages pour les abandonner après», a regretté un autre parlementaire surpris dans les couloirs de l'hémicycle. «Nous avons eu à attirer l'attention du Premier ministre sur cette question, afin de plaider notre cause auprès du président de la République. C'est ce qui explique la voix atone des députés que l'on entend à peine», avait reconnu Isidore Mvouba, dans son discours prononcé le 2 juin dernier à l'ouverture de la 3^e session ordinaire de l'Assemblée nationale. Pour lui, l'attitude des dépu-



Le siège du Parlement

tés les honorait, mais rien ne bouge. Même les attachés parlementaires et les agents du Parlement comptent des mois d'impayés. Ce faisant, certains projets de loi connaissant des retards dans leur adoption. Et pour cause: les parlementaires mettent parfois leur veto, en exigeant leurs primes de sessions qui ne sont pas payées non plus. Mais dans cet univers, le parlementaire reste tout de même un Congolais à part en ces temps difficiles: il bénéficie d'une assurance maladie que ses électeurs attendent en vain. Ils bénéficient des évacuations sanitaires à l'étranger. En cas de décès, leurs obsèques sont prises en charge par leurs chambres respectives jusqu'au lieu de l'inhumation, y compris les frais de déplacement des

enfants du défunt s'ils résident à l'étranger. Un véhicule est octroyé à chaque parlementaire: comment ne pas susciter des jalousies? Pour cette législature, les parlementaires ne sont pas encore dotés de véhicules, certes mais il n'en sera pas toujours ainsi. La crise finira par passer. Budgétivores, les deux chambres du Parlement ont presque à elles seules près de 30 milliards de budget annuel. Trop élevé on ces temps de crise ! Les émoluments des parlementaires n'ont pas connu les coups de ciseaux comme pour les membres du Gouvernement qui connaissent aussi des retards de salaires. Pire le député et le sénateur ne paient pas d'impôt.

KAUD

Ministère du Commerce et de la répression des fraudes commerciales

Des boulangeries fermées pour insalubrité

Les boulangers et pâtisseries exerçant en République du Congo avaient été sommés par le ministre d'Etat, ministre du Commerce de conformer leur outil de travail sur le plan sanitaire, hygiénique et environnement ainsi que les conditions de vente aux normes. Les délais impartis étant largement épuisés, Claude Alphonse N'Silou avait ordonné aux directeurs généraux relevant de son département de procéder, sans complaisance, à un contrôle systématique de tous les fabricants de pain et autres produits pâtisseries. En outre, il leur était demandé de procéder dans l'immédiat, après contrôle, à la fermeture de toute boulangerie ou pâtisserie ne respectant pas les normes d'hygiène, de santé et autres conditions de fabrication et de vente de leurs produits.

En application de cette directive du ministre d'Etat, le directeur général de la concurrence et de la répression des fraudes commerciales, Philippe Nzondo Mondzié, accompagné de l'huissier de justice Me Matondo et appuyé par une équipe de la gendarmerie nationale, est descendu sur le terrain le mercredi 4 juillet 2018 afin d'évaluer de manière préliminaire la mission de contrôle des activités commerciales au niveau des boulangeries, mais aussi de la conformité de leur environnement de travail. La tournée a permis de visiter une dizaine de boulangeries fermées dans la ville capitale, du fait d'une insalubrité avancée et la non-conformité aux normes édictées par le ministère du Commerce. Une situation inacceptable pour le ministre d'Etat qui entend passer à l'action pour protéger

la santé des Congolais qui consomment du pain parfois fabriqué dans les conditions insalubres et impropres. Des boulangeries ont vu leurs portes fermées pour insalubrité et toxicité organisées en pleine production du pain. Elles ont écopé des sanctions pénales conformément à la loi régulant les normes commerciales et répression des fraudes commerciales, ainsi que le décret organisant la distribution en République du Congo. Parmi les critères ayant milité à la fermeture de certaines boulangeries figurent la tenue de travail obligatoire (au moins 3 tenues par agents), l'usage de gants pour protéger les mains pendant la vente des pains, des sanitaires modernes éloignées des salles des pétrins et de fermentation, la tenue obligatoire d'une fiche d'entretien de la bache à eau, le carrelage



Philippe Nzondo Mondzié et sa délégation pendant la ronde

du plancher pour faciliter le nettoyage, l'entretien tous les 3 jours des grattoirs de nettoyage des plateaux, peindre les murs intérieurs en blanc ou en jaune, le suivi médical du personnel, le système d'évacuation des eaux usées, la dotation d'éviers pour eau chaude et froide afin de se nettoyer systématiquement les mains, de séchoirs électriques obligatoires, la tenue en bon état de la ferme de fermentation, des débarras, des puisards et fosses septiques éloignés des salles des pétrins et de fermentation, etc. La ronde du directeur général de la Concurrence et de la répression de fraudes commerciales a commencé à Bango, sur l'avenue Matsoua où trois boulangeries ont été inspectées. Une seule, la boulangerie Espoir était conforme aux exigences du ministère du Commerce. Les deux autres (Efrakata 1 et boulangerie Matsoua) ont présenté une

triste image au grand dam des populations qui n'en croyaient pas leurs yeux. Au marché Total, la Boulangerie nouvelle 2012 fermée n'a même pas débuté les travaux de réfection. Une véritable porcherie qui a indigné tous les membres de la délégation qui accompagnaient le directeur général. Ils n'ont pas eu de pitié à l'endroit de son propriétaire, un sujet Mauritanien comme la plupart des boulangeries à Brazzaville. A Bifouiti, dans le 1^{er} arrondissement Makélékélé, la boulangerie Brazza 2005, fermée pour insalubrité et toxicité des produits est, avec celle située au Marché Total, les plus sales. Les conditions de fabrication du pain, un aliment très prisé des Congolais, ne sont pas hygiéniques. Ensuite, Philippe Nzondo Mondzié a visité la boulangerie en pleine réhabilitation sur

Editorial

Opposant à qui? Opposant à quoi?

Comme les choses chez nous ne sont jamais simples, l'opposition montre qu'elle est opposée y compris à elle-même. Qu'elle s'oppose à une majorité présidentielle est la moindre des choses. De celles qui justifient, précisément, qu'elle s'appelle opposition. Mais il est plus incongru de voir qu'elle est aussi opposée à elle-même. Du coup les lignes de lecture de son action et de son discours ne sont plus du tout simples. Car la démocratie qu'elle réclame passe par des canaux qui sont restrictives et exclusives des autres. Il y a l'opposition, mais il y a aussi les oppositions. Il y a les vraies qui le sont un temps, il y a les fausses qui ne le sont que le temps d'une consultation électorale.

Il y a l'opposition qui obéit aux critères du Gouvernement; il y a celle qui se rebiffe et qui n'entend surtout pas se reconnaître dans une «*opposition légale*». Le statut de l'opposition, réclamé depuis la Conférence nationale souveraine, est aujourd'hui dénoncé, vu comme un corset du pouvoir pour que l'opposition ne s'oppose pas. La majorité est venue ajouter à tout ce pataphysique en décrétant que seul un peu plus d'une cinquantaine de formations et associations répondraient aux normes. Tous les autres, anciens ou nouveaux, doivent se chercher une nouvelle place. Alors commencent à naître les plateformes, alliées mais séparées, concurrentes et antagonistes, ou concurrentes et compatibles... On s'y perd !

Dans l'interview qu'il nous accorde dans ces colonnes, Christophe Moukouké enfle des gants de puncheur pour rejeter à la fois la liste gouvernementale des partis et associations reconnus et le mémorandum. Dans notre précédente édition, Kignoumbi Kia-Mboungou (La Chaîne) nous expliquait pourquoi il n'avait pas signé le mémorandum dit de l'opposition. La semaine prochaine un autre leader de l'opposition ou de la majorité – nous avons sollicité les leaders des deux (?) bords!- viendra nous expliquer que ce en quoi il croyait hier n'est plus ce en quoi il croit aujourd'hui. Et comme nul ne peut prédire le futur, rien n'exclut que demain sa boussole changeante n'affiche le nord en plein est !

La Semaine Africaine donne la parole à tous. Nous voulons contribuer à l'enrichissement des débats. Et quand il n'y en a pas comme souvent, nous voulons en susciter. Peut-être que, effectivement, des contradictions, reniements et retournements de veste, naîtra pour le Congo de quoi tracer un sillon en ligne droite pour les semences du futur.

Albert S. MIANZOUKOUTA

l'avenue Loutassi, au Plateau de 15 ans. Un satisfécit pour la boulangerie Galaxie, situé sur l'avenue de la Paix, au croisement de la rue Lékana, à Moungali. Tout était conforme. Après la boulangerie Mazala, à Moukondo où les travaux sont en cours d'exécution, le directeur général de la concurrence et de la répression des fraudes commerciales est allé s'enquérir de l'état d'évolution des travaux de réaménagement à la Dignité (Tsiémé), la boulangerie du Marché Mikalou et Najah, à Talangaï. De cette visite, Philippe Nzondo Mondzié a fait un constat: celui de se rendre compte que plusieurs boulangeries se sont transformées en chantiers. «*Nous souhaitons vivement que les boulangeries qui n'ont*

pas encore amorcé des aménagements le fassent de toute urgence. La fermeté qui est faite à travers ces fermetures va se poursuivre», a-t-il averti. Pour lui, si une boulangerie ne remplit pas les conditions d'hygiène et de salubrité telles que souhaitées, elle sera fermée jusqu'à ce que toutes les réformes nécessaires soient apportées». A travers cette opération, Philippe Nzondo Mondzié a rassuré qu'il ne s'agit nullement d'une manière de s'en prendre à la communauté Mauritanienne qui détient 80% des boulangeries. «*On s'en prend à l'environnement professionnel*», a-t-il précisé.

Cyr Arnel YABBAT-NGO

Christophe Moukoueké, vice-président du CAP

Une liste de partis? Que veut le pouvoir?

Président du CAP (Congrès africain pour le progrès), Christophe Moukoueké nous a accueillis chez lui. Nous voulions savoir comment il commente l'actualité présente, qui voit de nouveau l'opposition divisée alors même qu'elle vient de lancer un mémorandum qui proclame l'ambition d'unir. Nous voulions aussi savoir comment l'homme politique commente le fait que sa formation politique ne figure pas dans la cinquantaine de partis politiques retenus par le ministère de l'Intérieur. Entretien.

***Comment vous vous sentez au sein du Collectif des partis de l'opposition après la publication par le ministère de l'Intérieur de la liste des 55 partis et associations politiques reconnus officiellement dans le pays?*

*Permettez-moi d'abord de m'interroger sur ce que le pouvoir veut faire dans notre pays. Nous ne comprenons pas ce qu'il veut obtenir en envisageant une telle mesure dans un contexte où le pays connaît une crise sans précédent. Comment peut-on expliquer, après avoir mené le pays à la faillite ; après une gestion chaotique de l'économie ; après un échec de mise en place d'un programme avec le FMI, comment expliquer que le pouvoir trouve que ce qu'il y a lieu de faire maintenant c'est de s'en prendre aux partis politiques ! Il faut rappeler que notre multipartisme ne date que d'au moins de 30 ans, c'est à l'occasion de la Conférence Nationale Souveraine. Notre démocratie est donc jeune, elle s'installe et se cherche avec difficultés. Il me semble que la priorité n'est pas, aujourd'hui, celle d'exiger à tout prix que tous les partis politiques soient à l'instant « T » présents à travers des structures et des locaux, donc des permanences dans tous les départements. C'est assez surprenant de voir le pouvoir s'attaquer à une telle problématique alors qu'il devrait être préoccupé par les problèmes essentiels de la vie des Congolais. Nous nous interrogeons sur ce que veut réellement le pouvoir ! Les partis politiques sont un moyen d'expression, c'est une forme de démocratie. Donc, procéder ainsi reviendrait à museler une bonne partie de la classe politique congolaise, les empêcher de s'exprimer. Or, le pays a besoin de démocratie !

Au plan politique, s'il y avait une question urgente à régler, c'est la question électorale dans notre pays. Un problème que nous posons depuis les années de manière ouverte, en disant que dans ce pays il n'y a justement pas d'élections libres, équitables et transparentes ! Nous ne cessons de dire que le pouvoir a mis en place une administration qui lui permet de gagner toutes les élections. C'est le problème essentiel que nous posons depuis des années. Vous voyez, depuis le départ, les partis politiques étaient régis par la loi (française, Ndlr) de 1901. En 2006, le pouvoir a élaboré une nouvelle loi qui pose une certaine exigence aux partis politiques. Curieusement, une nouvelle loi tombe en 2007, toujours sur les partis politiques. Ou'est-ce que l'on veut? Et comme si cela ne suffisait pas, une liste des partis et associations reconnus vient d'être publiée. L'annonce nous avait été faite par le ministre de l'Intérieur lorsqu'il nous a réunis au siège de la Préfecture. Il par-

lait de 49 partis et associations politiques qui rempliraient les conditions exigées par la loi. Mais lorsque la liste est publiée, on se retrouve avec 55 ou 57 partis et associations politiques. Cela nous pousse davantage à se poser la question de savoir ce que veut le pouvoir. C'est une provocation. Sur cette liste, il n'y a pas 10 partis qui remplissent les conditions énoncées. J'en connais qui, à la limite, n'ont même pas un siège au niveau national ! Ce n'est pas sérieux. A la question de savoir comment nous nous sentons, mais très mal ! Nous sommes scandalisés. C'est pour ça que nous nous posons cette question: que veut le pouvoir? Est-ce que les problèmes qu'il y a aujourd'hui à résoudre et dont les Congolais attendent les solutions, c'est les partis politiques? Nous espérons simplement que le pouvoir va se ressaisir et entendre raison.

***Est-ce qu'il n'est pas dans l'intérêt de tous de ne pas avoir une pléthore des partis ?*

*Je voudrais d'abord dire que c'est un faux problème. Je viens de vous dire que la démocratie et le multipartisme sont naissants dans notre pays. Même en France, il y a des partis politiques qui ne sont pas influents dans certaines provinces ou territoires. Donc, la démocratie ne se décrète pas. On ne peut pas a priori dire qu'il faut 3 ou 4 partis politiques seulement au Congo. Non! Est-ce que dans 20 ou 30 ans, il y aura toujours autant de partis? N'oubliez pas que nous sommes partis d'un système où l'expression n'était pas libre. Lorsqu'il y a eu libération de l'expression et de la pensée, il était naturel que ces partis se créent comme ça. Il sera un moment où tout ça va s'arrêter d'une manière ou d'une autre. On ne regroupe pas les partis pour le plaisir de les regrouper ! C'est pour ça que nous nous battons pour qu'il y ait un véritable débat d'idées dans le pays et une véritable démocratie, pour que les partis apprennent à se connaître et sur la base des idées, les idéologies et les programmes, ils pourront se regrouper. Je suis convaincu que la démocratie congolaise ne va pas continuer avec beaucoup de partis politiques. Mais ça se fera tout seul. Regardez les plateformes qui se constituent aujourd'hui, qu'est-ce qui vous dit qu'elles ne pourront pas, demain, se transformer en partis politiques? Ces choses-là se construisent avec le temps, on ne les décrète pas. Il n'appartient pas à un Gouvernement, surtout pas à celui dont nous connaissons la nature, de dire que dans notre pays il faut seulement tant de partis politiques. On sait comment vit le PCT, avec quels moyens. C'est un parti qui vit sur les moyens financiers de l'Etat, sur le Trésor public, c'est grave. Lorsqu'on voit les actes qu'il



Christophe Moukoueké

pose, c'est exactement comme à l'époque du parti unique où il y avait le principe du parti qui dirige l'Etat et où les dirigeants, moi-même y compris, étaient payés par le parti unique.

*** Il faut laisser du temps au temps !*

*Je ne peux pas donner du temps ; tout dépend de la combativité et de la vie démocratique dans le pays. Je crois que la première chose, c'est qu'il faut que la démocratie, en terme de liberté d'expression, change. Vous voyez très bien que les partis politiques de l'opposition ne s'expriment même pas, que le système est vicié. Il y a une mesure qui a été prise faisant obligation aux partis politiques de l'opposition de demander l'autorisation avant de réunir ou d'organiser une manifestation. Le pouvoir ne pouvait qu'être informé. C'est ce même pouvoir qui a fait des mains et des pieds pour continuer d'empêcher les partis politiques de l'opposition de s'exprimer, donc de grandir, qui vient poser des conditions. En fait, c'est un moyen de tuer ces partis.

***Le Collectif ne va plus tenir des manifestations avec les autres, vous vous tenez à l'écart?*

*Je dois d'abord dire que nous ne considérons pas que nos partis politiques sont dissouts. Le directeur général de l'Administration du territoire n'est pas compétent pour dissoudre un parti politique, ni même le ministre. C'est la loi qui reconnaît les partis politiques et non pas les hommes, ni le Gouvernement. L'influence d'un parti politique n'est pas le fait d'être simplement présent sur le territoire national. Son influence découle de beaucoup de choses à la fois: des idées, les opinions et de tout ce que ce parti peut avoir à travers ces leaders, ses hommes politiques, à travers leur combativité. C'est ça qui fait un parti politique. Bien sûr, l'idéal pour un parti, c'est de couvrir le territoire national. C'est le vœu de tout parti politique. Et, ce travail devrait se faire progressivement et non pas avec la chicotte. A partir du moment où nous ne reconnaissons pas que nous sommes dissouts, nous continuerons à nous exprimer. Une loi régit l'avenir et non le passé. Nous l'avons même relevé dans notre débat avec le ministre de l'Intérieur. Cette loi devrait s'appliquer aux partis qui vont naître et non pas aux partis qui existent déjà. Raison pour laquelle, nous ne considérons pas que nous sommes dissouts, parce qu'il n'y a personne au-dessus de la loi. La loi n'est pas bonne que pour

certaines et pas pour d'autres. La question nous paraît tellement sérieuse que nous avons écrit pour solliciter des audiences auprès du président de la République, du premier ministre, des présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat. Nous voulons les rencontrer pour parler de vive voix avec eux et attirer leur attention sur la gravité de la décision prise. Nous attendons toujours. Nous allons continuer à nous exprimer, à nous retrouver. Ce pays nous appartient à tous, c'est un patrimoine commun. Nous avons tenté de montrer au ministre de l'Intérieur que nous sommes des partis qui existons. Même si nous ne sommes pas présents dans tous les départements, nous avons une présence effective. Au niveau des partis du Collectif, nous avons aussi adressé une correspondance au ministre de l'Intérieur dans laquelle nous avons joint la liste de nos représentants dans les départements, les structures existantes et parfois même les sièges. Tous les partis qui sont reconnus sont proches du pouvoir. Tous ceux qui ne sont pas reconnus sont véritablement de l'opposition. Parmi les partis du collectif, il n'y en a deux qui sont reconnus, ce sont des petits partis et les moins influents. Nous gardons espoir. S'ils ont fait ça de bonne foi, il y a des chances que l'on se comprenne. Par contre, s'ils l'ont fait parce qu'ils ont des intérêts cachés, c'est-à-dire des partis qui les gênent dans ce qu'ils veulent faire à

l'avenir, de débayer le chemin pour faire ce qu'ils veulent et de ne garder que les partis qui sont d'accord avec eux, là, je crois qu'ils risquent de ne pas entendre raison. Nous verrons le moment venu.

***Et l'opposition elle-même, vous êtes opposés, à l'opposition ! Pascal Tsaty-Mabiala est-il votre ennemi?*

*On n'a pas besoin d'être des amis. Ça n'a rien à avoir avec le métier, même lorsqu'on n'est pas des ennemis, on n'est pas forcément des amis. Vous le savez bien. Non! Je pense qu'avant cette mesure du pouvoir, il se posait déjà un problème au niveau de l'opposition. Nous nous sommes exprimés là-dessus. Pour nous, il y avait plusieurs tendances à l'opposition. Nous étions contre la manière dont on a monté le statut de l'opposition au Congo. Nous ne demandons pas qu'on choisisse quelqu'un qui s'appellerait « chef de l'opposition » et qui organiserait des structures et coordonnerait tous les partis de l'opposition. Ce n'est pas ce que nous demandions! L'idée centrale chez nous, ce n'était pas le statut de l'opposition, mais que le pouvoir et les institutions reconnaissent la place de l'opposition dans le pays. D'abord, la liberté d'expression ; l'importance de l'opposition ; le rôle de contre-pouvoir qu'elle peut jouer. Ce n'est pas quelque chose de facultatif, mais plutôt constitutionnelle. On n'a pas be-

soin de faire comme ça, surtout dans notre pays où nous avons des partis de l'opposition qui sont au pouvoir, qui travaillent avec le pouvoir et qui se disent de l'opposition. Il y a aussi des partis politiques qui coopèrent avec le pouvoir. Pour nous, on ne peut pas accepter qu'il y ait un individu qui soit désigné, même si son parti à le plus grand nombre de députés à l'Assemblée nationale, comme c'est le cas et que l'on appellerait chef de l'opposition. Pour nous, la question ne se poserait même pas. Il est évident que si un parti a plus de députés et si nous étions un pays où les choses se passeraient très bien, où les résultats étaient sérieux et où les députés ne sont pas distribués, les choses iraient toutes seules. On n'a pas besoin de bureaucratise ça, de prendre un décret pour nommer le chef de l'opposition. Nous avons été indignés. En France, les Républicains ont le plus grand nombre de députés à l'Assemblée nationale, pour autant le président de ce parti n'est pas le chef de l'opposition ! Quant au mémorandum signé, j'en ai entendu parler, mais je n'en sais rien. Je ne l'ai pas lu. Je ne me peux pas l'apprécier ni le juger. Je me demande pourquoi un mémorandum de l'opposition? Dans tous les cas, c'est peut-être parce que celui qui a organisé ça savait que nous ne reconnaitrions pas cette forme d'opposition que nous n'avons pas été appelés. Quand on veut réunir le gens, on les appelle !

**Propos recueillis par
Albert S.
MIANZOUKOUTA et
Cyr Arnel YABBAT-NGO**

ANNONCE LEGALE

«SUPERIOR»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au Capital de 1.000.000 de FRANCS CFA
Siège social: 10, rue NZIMBOU Marie, Kinsoundi, Makélékélé Brazzaville
RCCM : CG-BZV-01-2018-B13-00033
REPUBLIQUE DU CONGO.

CONSTITUTION

Suivant acte sous seing-privé établi en date à Brazzaville du 5 juin 2018 et enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 6 juin 2018 sous le folio 098/1 numéro 850, il a été constitué une Société commerciale présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: «SUPERIOR»;
Forme sociale: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle (S.A.R.L.U.);

Associé unique: Monsieur KODIA NGOYI Chruz;
Capital social: Un Million (1.000.000) de FRANCS CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10.000) FRANCS CFA chacune, numérotées de 1 à 100, entièrement libérées par l'associé unique;

Siège social: 10, rue NZIMBOU Marie, Kinsoundi, Makélékélé, Brazzaville, République du Congo;
Objet social: La société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger:

- Le conseil, l'expertise et la prestation de services sous toutes ses formes principalement dans le secteur des télécommunications et de la communication;
- L'administration et l'organisation d'entreprises ou d'institutions au sens large;

- De plus la société a pour objet, tant au Congo qu'à l'étranger, directement ou indirectement pour son compte ou pour le compte de tiers, agissant seul ou de concert avec des tiers, l'enregistrement, l'utilisation, l'achat, l'acquisition ou le transfert de tous types de droits de propriété intellectuelle, tels que, sans y être limité, les noms de domaines internet, les logos, les marques de fabrique, les brevets d'invention et toutes demandes ou requêtes y afférents, les droits d'auteur et toutes demandes ou requêtes y afférents, les licences, inventions, permis, know-how, les droits portant sur de la technologie ou sur les logiciels;

- L'emprunt sous quelque forme que ce soit; - L'octroi, dans les limites fixées par la loi, à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêt, avance ou garanties. Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes; - La société pourra s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant

un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large; - Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets; - Et plus généralement toutes autres activités directes ou indirectes en relation avec l'objet de la société et toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques, juridiques, financières, civiles, industrielles ou commerciales, mobilières ou immobilières au Congo, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires de nature à favoriser son extension et son développement au Congo.

Durée: Quatre vingt neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation;

Déclaration notariée de souscription et de versement: Aux termes d'une déclaration de souscription et de versement reçue par Maître Jean-Jacques BAYONNE CASTADOR, Notaire, le 5 juin 2018 et enregistrée au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 6 juin 2018 sous le folio 098/2 numéro 851, il a été constaté que toutes les parts souscrites ont intégralement été libérées par l'associé unique;

Gérant statutaire: Monsieur KODIA NGOYI Chruz, de nationalité congolaise;

Immatriculation au R.C.C.M: La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 15 juin 2018, sous le numéro CG-BZV-01-2018-B13-00033.

Fait à Brazzaville, le 29 juin 2018

Pour avis

Anatole Collinet Makosso, ministre de l'Enseignement primaire L'année scolaire se termine sans incident majeur

L'année scolaire 2017-2018 s'achève sur les épreuves d'Education physique et sportive (E.P.S) du Brevet d'études du premier cycle (BEPC) qui ont débuté le 2 juillet dernier. Le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Anatole Collinet Makosso se dit satisfait du calme qui a prévalu durant les neuf mois, puisqu'aucun mouvement social n'est venu modifier le calendrier scolaire. De même, aucun problème majeur n'a été relevé lors du déroulement des différents examens d'Etat. Dans l'interview qu'il nous a accordée, le ministre revient également sur la lutte contre la fraude scolaire que le Gouvernement entend mener jusqu'au bout.



Anatole Collinet Makosso

*Monsieur le ministre, quel constat faites-vous à la fin des examens d'Etat?

**Le meilleur constat est fait par les candidats eux-mêmes, ils n'ont cessé de rappeler que le BEPC s'est déroulé dans les conditions optimales de température et de pression. J'emprunte ce constat et le partage à tout le monde. Effectivement, tel a été le constat sur toute l'étendue du territoire national.

*Voulez-vous déduire que tout a été bien et qu'il n'y a plus rien à améliorer dans l'avenir?

**Non. On ne peut pas avoir une telle prétention. On ne peut jamais dire que tout est parfait. C'est une œuvre humaine et la perfection n'est pas de ce monde. Des failles, même sans impact, peuvent être constatées. Le plus important ce n'est pas de faire les choses sans faille, mais la capacité à corriger chaque fois qu'une imperfection est constatée. C'est ce que nous faisons d'année en année, au fur et à mesure que

nous organisons les examens.

*A qui revient le mérite dans la fin harmonieuse de l'année scolaire?

**A l'ensemble des acteurs. Au dernier jour de l'année scolaire, le bilan peut être considéré comme satisfaisant dans l'ensemble. Tant du côté des parents d'élèves qui ont financé l'année scolaire à plus de 60% en adhérant au financement participatif de l'école, que du côté du personnel enseignant et des syndicats. L'année s'est terminée sans le moindre mouvement social alors que dans la société, dans les rapports employeurs employés, les contradictions ne manquent pas. Le troisième acteur, les candidats qui ont eu un comportement exemplaire dans l'ensemble. Par le dialogue, grâce à la paix, nous avons réussi à gérer l'année scolaire sans qu'il n'y ait eu rupture de relations entre les enseignants et les élèves. Partout, les programmes scolaires ont été achevés. Ce qui est

rare, convient-il de le relever.

*Quelle est la tendance de fraude à votre troisième expérience d'organisation des examens d'Etat?

**La vente des sujets fictifs ont été identifiés. L'Etat agira avec fermeté vis-à-vis des auteurs et complices de ces manœuvres. Même si elles n'auraient aucun effet, l'intention suffit pour qu'une action judiciaire soit engagée et des sanctions exemplaires infligées.

*Les candidats ont donc pris conscience des conséquences de la fraude?

**Au fur et à mesure que nous avançons, la lutte contre la fraude en milieu scolaire gagne davantage la conscience collective. Les enfants comprennent progressivement que les marchands d'illusion et les chevaliers de la fraude ont tendance à leur faire font boire de l'eau de mer en faisant croire qu'ils

dégustent de la limonade. Ils se rendent compte que les voies vers lesquelles ceux qui ont fait de la fraude une véritable industrie, une action de crime organisé, ne mènent nulle part. Les observateurs honnêtes auront constaté qu'on a eu moins de bébés Lilly, de téléphones, de mercenaires cette fois-ci, grâce au dispositif de sécurité que nous avons mis en place.

*Le combat contre la fraude est-il en passe d'être gagné?

**On peut se satisfaire de ce qu'il y a eu moins de fraude cette année. Mais cela ne me fait pas baisser la garde. Nous restons vigilants. Car, quoi que nous fassions, la fraude en milieu scolaire est loin d'être vaincue, pas seulement au Congo, à travers le monde. En 1968, Dieudonné Colombe, alors directeur du Partenariat international pour l'éducation dans un rapport intitulé «L'éducation en péril», attirait l'attention sur les phénomènes qui mettaient en péril l'éducation mondiale. Il épinglait le goût de la facilité. En 2009, un rapport de l'Unesco établissait que malgré les progrès, le goût à la facilité, les pots de vin et la corruption gangrenaient encore les milieux éducatifs. Transparency International a fait le même constat en 2013. Ce qui veut dire que le combat contre la fraude est global. Nous intensifions les moyens de lutte pour endiguer le fléau.

Propos recueillis par
Germaine NGALA

Délégation de l'Union européenne au Congo Un siège neuf pour des relations anciennes

Le nouveau bâtiment abritant l'ensemble des services de l'ambassade de l'Union européenne au Congo a été inauguré ce jeudi 5 juillet 2018, à Brazzaville, par le premier ministre Clément Mouamba, qui a procédé à la coupure du ruban symbolique. Plusieurs membres du Gouvernement étaient présents dont Ange-Aimé Bininga, ministre de la Justice et des droits humains et de la promotion des peuples autochtones. Koen Vervaecke, directeur général à l'Union européenne pour l'Afrique, du service européen pour l'action extérieure, venu expressément pour cet événement de Bruxelles, Mme Saskia De Lang, ambassadeur de l'Union européenne au Congo, qui est aussi en fin de mandat et de nombreux ambassadeurs étaient présents. On a noté aussi la présence du maire de Brazzaville Christian Roger Okemba.

monie d'inauguration, a donné l'intérêt du nouveau siège, en s'adressant surtout aux Européens. «L'Union européenne, ce sont aussi et avant tout ses Etats membres. Notre nouvelle demeure, c'est une maison de l'Europe, qui veut servir les intérêts de tous les Etats membres.»

Le maire de Brazzaville a fait les éloges de ce bâtiment. «L'érection de ce bijou architectural, au cœur du centre-ville de notre capitale, est une véritable contribution à la



Clément Mouamba coupant le ruban symbolique

Avant la coupure du ruban, un rituel traditionnel a traduit la bénédiction des ancêtres. Ce nouveau bâtiment a maintenant pour vocation de rassembler le personnel des différentes sections que compose l'ambassade de l'Union européenne au Congo. L'ambassade de la Délégation de l'Union européenne au Congo a trouvé un lieu et un format adaptés à ses besoins. Le siège de l'ambassade de l'Union européenne au Congo est maintenant logé dans un bâtiment contemporain fonctionnel, établi non loin de la Maternité Blanche Gomes, à quelques encablures des ministères de l'Agriculture et

de l'Economie forestière et du Parc Zoologique de Brazzaville.

Mme Saskia De Lang, la principale actrice de cette céré-

modernisation de Brazzaville». Koen Vervaecke, dans son intervention, a mis l'accent sur la coopération entre l'Union européenne et le Congo, qui date

de 1963. Cette coopération se porte à merveille. «Il y a 140 bureaux de la Délégation dans le monde, dont 44 en Afrique. Il y a beaucoup de priorités, mais nous avons souhaité investir dans ce projet. Ce nouveau siège constitue avant tout un pari sur l'avenir des relations entre le Congo et l'Union européenne. Ces relations ont connu ce dernier temps un développement positif. Notre approche et notre rôle ne se limitent pas seulement au rôle de bailleur de fonds, l'Union européenne est un acteur politique, un acteur d'investissements et un de sécurité sur le continent africain», a-t-il relevé. A son tour, au nom du Gouvernement, Ange-Aimé Bininga a souligné que «toute relation de partenariat est toujours l'objet d'une actualisation permanente en vue de son adaptation sans cesse évolutif. C'est à cette condition que la coopération garantit des résultats satisfaisants dans l'intérêt des couches sociales.»

L'inauguration du nouveau siège de la Délégation de l'Union européenne traduit l'importance que le pays accorde aux relations de coopération entre l'Union européenne et le Congo, a souligné le plénipotentiaire.

La cérémonie a été agrémentée par le groupe folklorique Ngoma za Kongo.

Philippe BANZ

Coup d'oeil en biais

Lu pour vous: «Suspension du processus de négociations d'octroi de l'aide du FMI au Congo.»

Dans son journal en ligne, le magazine Les Afriques révèle que «le Conseil d'administration du Fonds monétaire international a décidé de ne plus examiner le dossier sur le plan de sauvetage de la République du Congo, le 6 juillet, selon le nouveau calendrier du FMI mis à jour le jeudi 29 juin passé. Le dossier a été retiré du conseil d'administration suite à un manque de transparence dans l'épineuse question de la dette du Congo envers la Chine et le Pool des traders pétroliers. Le FMI a estimé que le Congo devrait faire des efforts considérables pour résoudre l'épineuse question de la corruption.» Se fiant à ses sources, le journal affirme qu'«au regard des manquements constatés ici et là dans le processus des réformes, le FMI a décidé de procéder à la suspension du processus de négociation du programme d'aide pour le Congo». En revanche, «le FMI opte pour la convocation en urgence d'une Conférence technique sur la corruption au Congo programmée le 11 juillet prochain à Washington au siège de l'institution.»

Le FMI exigerait du Congo un engagement écrit de la Chine

Toujours à propos des négociations FMI-Congo, selon une autre source bien informée, le dossier du Congo n'a aucune chance d'être examiné par le Fonds monétaire internationale (FMI) sauf si le pays obtient un engagement écrit de la Chine pour accompagner le pays dans un programme avec le gendarme financier du monde qui en fait une exigence. Le FMI contraindrait également le Congo à obtenir un pré-accord de rééchelonnement de la dette envers les Traders. «L'urgence pour le Congo est de négocier le rééchelonnement de sa dette», conclut la source.

Présence inédite d'un jeune crocodile dans un domicile à Diata !

Un fait vécu à Diata, un quartier de l'arrondissement 1 Makélékélé, a défrayé la chronique, le matin du mercredi 4 juillet 2018, à Brazzaville: l'irruption d'un jeune crocodile dans la cour d'une parcelle habitée, à la surprise générale de ceux qui y résident et du voisinage accouru nombreux pour vivre l'événement et non se le faire raconter. Le reptile portait un tissu rouge à la tête et un miroir collé à sa peau, selon des témoins. D'où venait-il? A qui appartient-il? Dans quelles circonstances s'est-il retrouvé là-bas? On se perd en conjectures. La foule, plongée dans la peur du sorcier, a demandé que l'animal soit tué.

Les Congolais admiratifs du grand nettoyage d'Ali Bongo

Au Gabon, un coup de balai sans précédent a été annoncé le 27 juin, dans un communiqué du Conseil des ministres (Voir notre article en page internationale). Le président Ali Bongo s'est débarrassé de 239 collaborateurs en trop à la présidence gabonaise, soit près de 40% du personnel en service à la présidence virés et priés de retourner à leurs administrations d'origine. Une cure de décongestion de la masse salariale officiellement décidée pour un retour à l'équilibre des finances publique actuellement en déficit. Elle concerne surtout les fonctions à très forte coloration politique. Cela ferait que commencer, puisque le président a instruit chacun de ses ministres d'en faire autant. L'ayant appris sur Radio France internationale (RFI) et d'autres médias internationaux, de nombreux Brazzavillois sont admiratifs et souhaitent un coup de balai pareil au Congo-Brazzaville. Ils espèrent aussi la prise de mesures vigoureuses dans la lutte contre l'impunité dans le pays, où l'on ferme les yeux même sur les actes de détournement et de corruption qui crévent les yeux.

Passeport diplomatique: le Congo se plie à la recommandation du FMI et de la CEMAC

Par note de service en date du 19 juin dernier, le ministre congolais des Affaires étrangères, Jean-Claude Gakosso, a signifié à tous les détenteurs de passeports diplomatiques congolais annulés par décret l'obligation de les ramener au siège de son ministère. Ils sont au total 1297, anciens ministres, sénateurs, députés, magistrats, officiers supérieurs, directeurs de banque, membres de la famille présidentielle, hauts cadres retraités de la Fonction publique, ainsi que les conjoints et enfants de ces derniers ou des ministres en exercice à devoir désormais se résoudre à voyager avec un passeport ordinaire. Selon Jeune Afrique, le Congo se plie ainsi à «une recommandation du Fonds monétaire international (FMI)» et à «une obligation régionale», notamment l'entrée en vigueur depuis février dernier du passeport diplomatique CEMAC «aux conditions d'attribution restrictives».

Interpellation du journaliste indépendant Alphonse Ndongo à Brazzaville

Le journaliste indépendant Alphonse Ndongo, correspondant depuis plusieurs années du magazine Jeune Afrique Economie, au Congo, a été interpellé et placé en garde à vue à la Direction de la surveillance du territoire (DST), ce que confirment plusieurs de ses proches. De source proche de la police, notre confrère qui est reconnu pour ses analyses pertinentes et ses articles d'investigation, a été appréhendé pour une affaire sans relation directe avec son métier de journaliste. Mais d'autres parlent d'une intrigue. Affaire à suivre.

Formation en gestion et en commercialisation

Offrir à des jeunes Congolais non qualifiés une formation qualifiante

Le ministère de l'Enseignement technique et professionnel, la société Airtel Congo et l' Ecole africaine de développement (EAD) ont procédé lundi 2 juillet 2018 à la signature d'un protocole d'accord en faveur de 1000 jeunes issus des différents arrondissements de Brazzaville. Parrainée par Léon Juste Ibombo, ministre des Postes, des télécommunications, la cérémonie de signature s'est déroulée entre Nicéphore Antoine Thomas Fylla Saint-Eudes, ministre de l'Enseignement technique, Benoît Janin, directeur général de la société AIRTEL Congo et Alain Isaac Makita MOUNGALA, directeur général de l'EAD.



Après la signature du protocole d'accord

Le protocole d'accord permettra d'offrir aux jeunes une formation qualifiante de trois mois, ouvrant à plus de 1000 opportunités d'emploi à travers une maîtrise des outils de gestion et de commercialisation des produits du secteur de la communication. La partie théorique sera assurée par l'EAD et celle de la pratique par la société AIRTEL Congo.

Benoît Janin a indiqué que la société AIRTEL Congo entendait continuer à renforcer les capacités des jeunes. Il a espéré que la nouvelle collaboration sera bénéfique pour les divers partenaires impliqués dans ce projet.



Les ministres et directeurs généraux posant avec les apprenants

Alain Isaac Makita MOUNGALA s'est réjoui, quant à lui, du choix porté sur son école en vue de dispenser une formation en commercialisation et en gestion à plus de 1000 employés indirects de la société Airtel Congo. L'EAD, un établissement privé d'enseignement supérieur, a vu le jour en octobre 2001. Il a pour buts d'apporter une contribution à la résolution des problèmes de l'enseignement et de la formation qualifiante en accompagnant l'Etat congolais dans la construction des infrastructures scolaires. A l'issue de cette formation, les agents formés seront capables de préparer la vente, de communiquer, d'argumenter, d'observer, d'analyser, d'écouter, de questionner, de prospecter et de conclure un contrat de vente. Les contenus de programmes s'articuleront autour des modules suivants: l'initiation aux techniques de marketing, le produit, la communication, la prospection, la négociation et la gestion du territoire.

Nicéphore Antoine Thomas, a remercié le ministre des Postes pour sa facilitation dans la conclusion des termes de référence et le parrainage du protocole d'accord. Le Congo, a-t-il souligné, est un pays dont la population est majoritairement jeune, car le pourcentage des jeunes de 15 à 35 est plus élevé. Ils représentent plus de 60% de la population et ces jeunes sont les premiers à être confrontés au phénomène de chômage, de sous-emploi et de déscolarisation. «L'emploi en général et celui des jeunes en particulier demeure l'un des défis majeurs du Gouvernement. Le ministère de l'Enseignement s'engage dans la mise en œuvre effective des politiques et réformes inscrites dans la durée afin d'apporter des réponses appropriées à la problématique de l'emploi et de la formation des jeunes», a-t-il déclaré.

«Les objectifs de la politique du Gouvernement dans le secteur de l'emploi visent l'instauration d'une meilleure visibilité sur le marché de l'emploi productif, l'accroissement de l'offre de formation, la mise en œuvre des programmes de création directe d'emploi au profit des groupes socio-spécifiques notamment les jeunes diplômés ou non, les jeunes déscolarisés et les femmes. La formation constitue un facteur important de l'évolution économique; elle est un gage d'efficacité et un moyen de compétitivité pour l'avenir», a estimé le ministre Nicéphore Fylla.

Interpellant les jeunes, le ministre Léon Juste Ibombo les a invités de saisir cette opportunité afin de se préparer à l'emploi. Il a souligné que ce type de partenariat public-privé (PPP) est celui «que nous devons mettre en œuvre dans différents départements afin de faire de nos secteurs des leviers de croissance durable pour notre pays».

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

Télécommunications

Investir au Congo, un pays qui a des atouts

Le ministre des Postes, des télécommunications et de l'économie numérique, Léon Juste Ibombo, a présenté aux investisseurs les divers atouts de son pays. C'était à l'occasion de la matinale d'investisseurs sur la digitalisation de l'Afrique, organisée le 26 juin dernier par Jones Day à Paris, en France, sur le thème: «La digitalisation de l'Afrique, quel impact sur la finance africaine?».

Le ministre congolais des Postes a présenté les atouts économiques dont dispose le Congo qui, de par sa situation géographique, favorable aux affaires, son climat d'affaires amélioré, peuvent lui permettre de devenir l'une des locomotives économiques d'Afrique Centrale. «Le Gouvernement du Congo a entrepris, sous la férule de son Chef, M. Clément Mouamba, de développer un modèle économique libéral axé sur l'ouverture aux capitaux extérieurs à travers des réformes structurelles conduisant à la conclusion des partenariats public-privé (PPP)», a-t-il déclaré.

Le ministre Léon Juste Ibombo a souligné que son pays présentait «un environnement sécuritaire rassurant; un environnement des affaires sécurisé avec un Code des

investissements des plus attractifs, une fiscalité adaptée et compétitive, surtout avec l'érection des Zones Economiques Spéciales. Il est, par ailleurs un Etat membre de l'Organisation des pays exportateurs et producteurs de pétrole, et a des infrastructures de communication large bande en perpétuelle développement».

Evoquant les avancées technologiques réalisées par son pays, le ministre congolais des Postes et des télécommunications a mis en lumière le saut technologique réalisé par le Congo pour passer directement au niveau le plus avancé des technologies de l'information et de la communication. Il a, par ailleurs, à titre illustratif, cité les deux appels d'offres internationaux qui viennent d'être lancés pour construire, dans le cadre du projet Central African



Léon Juste Ibombo pendant son exposé

Backbone (CAB-Congo), l'interconnexion en fibre optique du Congo avec le Cameroun, d'une part, et la République Centrafricaine, d'autre part, ainsi qu'un lot concernant les équipements actifs de ces deux réseaux avec un cofinancement de la Banque Africaine de Développement.

Le Gouvernement veut positionner l'économie numérique comme un secteur majeur dans la diversification de l'économie nationale. Il a pour cela pris, notamment, des mesures pour

favoriser un accès équitable aux services numériques à tous les citoyens congolais. Léon Juste Ibombo a conclu: «Dans le domaine particulier des Postes et des télécommunications et de l'économie numérique dont j'ai la charge, le Gouvernement du Congo a mis en place une stratégie nationale de développement de l'économie numérique, assortie d'un plan d'actions 2018-2022, répondant aux recommandations internationales en la matière».

A-N'K-K

CEMAC

Observer les nouvelles conditions d'exercice et de contrôle de la microfinance

La Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC), organe de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), a organisé un séminaire de diffusion du nouveau dispositif réglementaire qui encadre les établissements de la microfinance dans la zone CEMAC. Ce séminaire qui s'est tenu mardi 26 juin 2018, à Yaoundé au Cameroun, a été dirigé par Abbas Mahamat Tolli, de nationalité tchadienne, en sa qualité de président de la COBAC et gouverneur de la Banque des Etats d'Afrique centrale (BEAC), en présence de Mme Séna Elda Kpotsra, secrétaire générale de la Commission bancaire de l'Union monétaire Ouest-africaine.

Le séminaire visait à sensibiliser les acteurs du secteur au nouveau dispositif réglementaire relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de microfinance approuvé par l'Union monétaire d'Afrique centrale (UMAC), le 27 septembre 2017 et mis en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018. Cette rencontre a réuni environ 400 participants à savoir: Entre représentants des autorités monétaires nationales, de la BEAC, de la COBAC, et autres présidents des associations professionnelles des établissements de la microfinance de la CEMAC, le séminaire a réuni en tout 400 délégués. Des thèmes sur «les règles de constitution», «les activités autorisées», «l'agrément et la modification de situation», «le gouvernement d'entreprise», «le contrôle interne et la supervision des établissements de microfinance (EMF)», «le traitement des créances et les activités des commissaires aux comptes» ont été développés et débattus avec un panel de conférenciers.

Le nouveau dispositif a été mis en place dans l'optique de corriger les inadéquations remarquées, notamment le manque d'harmonisation des textes juridiques et réglementaires qui régissent ce secteur depuis les années 1990. Ce dispositif a pour avantage d'offrir un cadre consensuel

de supervision, en vue d'une meilleure structuration du secteur en plein essor et qui joue un rôle important dans le processus de bancarisation de la population.

Pour Abbas Mahamat Tolli, «ce séminaire a permis de présenter le contexte général et les



Photo de famille

principales motivations qui ont suscité à l'adoption de la nouvelle réforme réglementaire du secteur de la microfinance tout en offrant aux EMF des outils adaptés au pilotage de leurs activités et en mettant à la disposition de la COBAC un cadre efficace pour une meilleure supervision de ces établissements».

Dans les années 1990, les textes juridiques et réglementaires régissant l'activité de microfinance dans la CEMAC n'étaient pas harmonisés. Chaque Etat disposait d'un cadre juridique et institution-



Les participants

nel propre, hérité notamment de la législation française. Conscientes du rôle important de la microfinance dans le processus de bancarisation de

la Commission bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) d'élaborer un texte communautaire encadrant l'activité de microfinance.

C'est ainsi que le règlement relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de microfinance dans la CEMAC a été adopté par le comité ministériel de l'Union monétaire de l'Afrique centrale (UMAC) le 13 avril 2002, puis complété par plusieurs règlements et instructions.

La COBAC a pour mission de veiller à l'intégrité du système bancaire, de s'assurer du respect par les établissements de crédit des dispositions législatives édictées par les autorités nationales et la Banque centrale, pouvant sanctionner les manquements éventuels.

Philippe BANZ

Qui me répondra?

On constate la dégradation de nombreuses infrastructures dans la ville capitale: les cas de la rue Mbochis, à quelques mètres de l'avenue Marien Ngouabi, et de la route Moukondo-Nkombo aux encablures de l'arrêt la Ferme sont deux exemples criards. On imagine mal ce qui en restera pendant la saison des pluies. Des solutions?

E.MB-O. (Djiri, Brazzaville)

Gabon

Des mesures d'austérité pour réduire le train de vie de l'Etat

Un vent très violent souffle dans l'administration publique gabonaise. Après l'annonce le 21 juin 2018 d'une série de mesures pour réduire le train de vie de l'Etat, les premières décisions sont tombées le 29 juin. Charité bien ordonnée commençant par soi-même, le chef de l'Etat Ali Bongo a décidé de limoger 40% des agents de la présidence de la République. Les ministres sont aussi appelés à réduire les effectifs de leurs cabinets. L'inquiétude gagne désormais le personnel des ministères.

Des salariés de la présidence gabonaise parlent d'une « ambiance irrespirable dans le palais ». « Il est désormais difficile de croiser le regard des chefs et collègues victimes du « Tsunami » qui a balayé la maison », commente l'un d'entre eux. Le 29 juin, le Conseil des ministres a publié la liste restreinte des collaborateurs du président. Ceux dont le nom ne figure pas sur la liste sont renvoyés dans leurs administrations d'origine. Après l'exemple donné par le palais présidentiel, les ministres sont, à leur tour,



Ali Bongo veut renflouer les caisses de l'Etat

sommés de réduire leur cabinet à 16 personnes au lieu d'une quarantaine actuellement. Sont aussi interdits, les voyages en classe affaires, sauf pour les ministres; l'achat des véhicules administratifs de plus de 30 millions francs Cfa (45 000 euros) est également prohibé. Dans une conférence de presse le 29 juin, Dynamique unitaire, le principal syndicat des fonctionnaires, a rejeté en bloc la suspension des recrutements durant trois ans et la réduction des salaires.

Dans la même optique, Léon Mbou Yembi, président du Parti socialiste gabonais, qui se prévaut d'être l'un des rares opposants n'ayant jamais été

aux affaires avec les Bongo, qualifie ce geste de mesures de « simple rigolade ». Selon ce dernier, « la solution efficace est, le rapatriement des capitaux placés dans les paradis fiscaux par tous les dirigeants passés à l'opposition ou restés au pouvoir. « Qu'ils fassent rapatrier dans les plus brefs délais les milliards détournés au peuple gabonais. Qu'ils vendent leurs châteaux, leurs hôtels et restaurants! Ça nous permettra de rembourser la dette extérieure de l'Etat gabonais et financer la dette intérieure (...) ».

Marcellin MOUZITA
MOKOUAMOU

Diplomatie

La France et le Cameroun renforcent leurs liens de coopération

Dans le contexte du 31^e sommet de l'Union africaine (UA) qui s'est tenu à Nouakchott en Mauritanie du 1^{er} au 2 juillet 2018, auquel a participé le président français, et en marge duquel il s'est entretenu avec les dirigeants du G5 Sahel, Emmanuel Macron a échangé à travers une conversation téléphonique avec son homologue camerounais Paul Biya. Les deux hommes ont évoqué des sujets de coopération bilatérale entre leurs pays respectifs, axés sur le réchauffement des liens entre leurs deux Etats, à l'heure où le Cameroun fait face aux assauts terroristes de Boko-Haram et au climat d'insécurité permanente dans les régions anglophones du Nord-ouest et du Sud-ouest.



Emmanuel Macron et Paul Biya

La conversation téléphonique entre Emmanuel Macron et Paul Biya samedi 30 juin, a eu lieu la veille de sa visite en Afrique. Réunis autour d'une même table avec les chefs d'Etat de Mauritanie, du Niger, du Mali, du Burkina Faso et du Tchad, les six dirigeants ont évoqué la question du financement de la force conjointe déployée dans cette région pour la lutte antiterroriste.

Dans leurs échanges, le président camerounais et son homologue français ont condamné l'attaque meurtrière perpétrée vendredi 29 juin,

deux jours avant l'ouverture officielle à Nouakchott du sommet de l'Union africaine, qui a coûté la vie à au moins trois personnes et causé d'importants dégâts matériels ayant lourdement endommagé le bâtiment de l'Etat-major général de la force conjointe du G5 Sahel au Mali. Les deux dirigeants ont discuté des sujets à l'ordre du jour du 31^e sommet de l'UA en l'occurrence celui sur l'immigration. Ils ont particulièrement parlé de la situation dans la région du bassin du Lac Tchad menacé de sécheresse, et de la nécessité de poursuivre la coopération régionale dans le domaine de la lutte contre les actions terroristes du groupe Boko-Haram. Le chef de l'Etat français a réaffirmé son soutien à l'action menée par l'organisation panafricaine pour la résolution des crises au

niveau du continent. En dernier ressort, les deux interlocuteurs ont abordé la question de la succession de la Canadienne Michaëlle Jean à la tête de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Sur cette question, les dirigeants d'Afrique réunis dans la capitale mauritanienne se sont prononcés pour la candidature de Louise Mushikiwabo, ministre rwandaise des Affaires étrangères.

A l'instar de Mohammed VI du Maroc, Uhuru Kenyatta du Kenya ou Joseph Kabila Kabange de la RD Congo, Paul Biya était l'un des grands absents du sommet de l'UA à Nouakchott, le tout premier sous le Rwandais Paul Kagame, président en exercice.

Aristide Ghislain
NGOUMA

Cour pénale internationale

Cinq ans de prison requis contre Jean-Pierre Bemba

Le cas Jean-Pierre Bemba a une nouvelle fois été présenté devant la Cour pénale internationale (CPI) à La Haye, aux Pays-Bas. Une audience dans l'affaire de subornation de témoins s'est tenue, mercredi 4 juillet dernier. Cette audience est intervenue un mois après l'acquiescement surprise en appel de l'ancien chef de guerre dans l'affaire de crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis en Centrafrique. Malgré la présentation des arguments complémentaires de la défense devant la CPI, le bureau du procureur a requis cinq ans de prison et une amende conséquente.

Dans l'audience de ce mercredi-là, il était beaucoup question de l'acquiescement de Jean-Pierre Bemba. L'ancien vice-président congolais a été condamné de manière définitive dans ce dossier et attend d'être fixé sur sa peine. Quoiqu'il ait été acquitté dans l'affaire principale pour laquelle il avait été condamné, le premier substitut de la procureure Fatou Bensouda s'est appesanti, face à la Chambre de première instance de la CPI à démontrer que l'accusé Bemba et ses présumés complices ont mis en œuvre un



Jean-Pierre Bemba pendant l'audience

« plan élargie » de subornation des témoins, qui a selon lui, influencé la décision des juges d'appel.

Pour Kwetu Vanderpuy, avocat de l'accusation, devant la dite Chambre qui a présenté les « arguments supplémentaires », « il viendra à cette dernière qui a condamné Bemba Gombo à un an d'emprisonnement et 300.000 euros d'amende le 27 mars 2017, de déterminer la peine appropriée contre l'accusé et ses complices, pour avoir suborné au moins 14 témoins. Cet avocat de l'accusation espère que la Chambre sera ferme à l'encontre de l'ancien vice-président de la RD Congo et ses co-accusés. La défense, pour sa part, ne voit qu'une issue favorable à cette affaire.

Celle consistant à ordonner la relaxe de son client » moyennant une amende raisonnable au profit du fonds pour les victimes. Car estime-t-elle, « le bureau du procureur a été incapable de démontrer à quelle mesure le dossier a été corrompu », par des faux témoignages. Et d'ajouter: « Le seul remède à cette détention arbitraire est la libération inconditionnelle de Jean Pierre Bemba ».

Réagissant en dernière instance, après quelques répliques du bureau du procureur, les juges ont clos les débats, promettant de rendre très rapidement leur verdict. Seulement, aucune date n'a encore été communiquée.

M.M.M.



POTENTIEL

RESSOURCES HUMAINES

Nous recherchons pour le compte de notre client qui exerce dans le secteur de l'agroalimentaire, dans le cadre du lancement d'un nouveau projet:

QUINZE (15) BOUCHERS

Réf: 062/18

CINQ (5) CAISSIERES

Réf: 063/18

Vous souhaitez connaître les détails du poste et candidater?

POTENTIEL R.H.

Sur notre site <http://www.potentielrh.com>
rubrique DERNIERES MINUTES

Date limite le 11 juillet 2018

Session de clôture de l'Année pastorale 2017-2018 (Archidiocèse de Brazzaville)

Se mobiliser pour lutter ensemble contre les déviances dans notre Eglise

Placée sous le thème: «*Ensemble, luttons contre les déviances actuelles dans nos milieux de vie, par l'annonce de l'Evangile*», l'année pastorale 2017-2018 a été caractérisée pour se clôturer par la traditionnelle session de formation. Elle s'est déroulée du 3 au 5 juillet 2018, dans la salle de la catéchèse de la cathédrale Sacré-Cœur, sous l'autorité de Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville. Organisée par la Commission diocésaine de la pastorale, cette session a connu la participation des prêtres, religieux, religieuses et laïcs, membres des bureaux pastoraux paroissiaux et des mouvements diocésains d'apostolat.

Dans son allocution d'ouverture, l'archevêque est revenu sur l'interview qu'il avait accordée à La Semaine Africaine, dans le cadre de la rubrique «*Parole d'Evêque, Un Pasteur nous parle*», dans laquelle, il avait affirmé: «*S'il y a un lieu où les déviances doivent être dénoncées, c'est bien dans l'Eglise. Car, le chrétien est appelé à être un modèle.*» Dans cet élan, l'archevêque a fait référence au discours du chef de l'Etat à la Nation de janvier 2018, dans lequel le président de la République, Denis Sassou Nguesso lançait un appel aux confessions religieuses à moraliser la société. Ensuite, l'archevêque de Brazzaville a dénoncé les déviances dans les paroisses où la simonie est en train de prendre un essor inquiétant, «*Si nous acceptons de faire comme le monde le fait, alors, où allons-nous?*» s'est indigné l'archevêque tout en attirant l'attention des curés de paroisses pour que cessent ces pratiques consistant à vendre les sacrements ou les sacramentaux aux catéchumènes. Un changement radical doit s'opérer, a recommandé l'archevêque qui est par la suite revenu sur les moments aussi bien heureux que malheureux ayant jalonné l'année pastorale 2017-2018.

Avant de lancer un appel à la mobilisation pour lutter ensemble contre les déviances dans notre Eglise, Mgr Anatole Milandou a informé l'auditoire sur l'arrivée imminente d'une délégation de 15 pèlerins venus de



Les participants à la session.

Rennes, en France, conduite par l'évêque du lieu, pour fêter avec l'Eglise du Congo, notamment celle de Brazzaville, le 75^e anniversaire de la Basilique Sainte Anne du Congo. Cette session a été caractérisée par la communication de l'abbé Ulysse Mpendi Mouandza, vicaire à Notre-Dame du Rosaire de Bacongo et pro-



Mgr Anatole Milandou entouré des abbés Yvon B. Mabandza (à g.) et Ulysse Mpendi Mouandza

fesseur au Grand séminaire Cardinal Emile Biayenda, sur la présentation de la Nouvelle exhortation du Pape François intitulée: «*Gaudete Exultate*», «*Soyez toujours dans la joie et l'allégresse*», suivie de celle de l'abbé Yvon Bienvenu Mabandza, président de la Commission diocésaine de la Pastorale, qui a présenté

le compte Rendu des élections des membres des Bureaux diocésains des mouvements d'Apostolat. Le président de la Commission diocésaine de la Pastorale a précisé que ces élections se sont bien déroulées dans l'ensemble. Cependant, pour les nouveaux élus, ils doivent attendre la publication du décret de nomination par l'archevêque se référant aux procès-verbaux élaborés par la Commission, pour approuver ou non ceux qui ont été élus. L'évaluation de l'Année pastorale 2017-2018 par le Bureau Diocésain de l'apostolat des laïcs (BDAL), suivie de celle présentée par les différents doyennés que compte l'archidiocèse de Brazzaville, ainsi que celle présentée par les délégués des Bureaux Diocésains selon l'ordre ci-après: le délégué des groupes des enfants et jeunes, le délégué des groupes de chants liturgiques, le délégué des fraternités catholiques, le délégué des groupes mariaux, et le délégué des archiconfréries et confréries; faisait partie des caractéristiques de

cette session de formation.

Les communications de l'abbé Simon Monekene, directeur des études de l'Ecole des Sciences religieuses (ESR) sur cette Ecole diocésaine basée au foyer Abraham, dans l'archidiocèse de Brazzaville, au cours de laquelle il a encouragé les curés de paroisses à faire large diffusion de cet instrument d'évangélisation et de formation, celle de Sœur Claire Foueti Nganga, directrice diocésaine de l'Ecole catholique, qui a présenté une radiographie de l'Ecole catholique de l'Archidiocèse de Brazzaville, celle de Sœur Thalina Kanza sur la Maison de santé et d'accompagnement Aloha Santé, ont été comptées parmi les communications de cette session, aux côtés de celles de l'abbé Adrien Batantu, président de la commission diocésaine d'organisation, sur des activités qui pointent à l'horizon dans l'archidiocèse de Brazzaville, des abbés Jonas Kouidissa, et Albert Kimbembé, portant respectivement, sur la pastorale en milieu politique et chez les Schola populaire, notamment les préparatifs du 15^{ème} anniversaire de la mort de Mgr Barthélémy Batantu, alors

archevêque de Brazzaville, dont les festivités sont prévues pour l'année prochaine. C'est frère Jean Kombo Boutsoki, directeur diocésain de la catéchèse, qui a bouclé la série des communications de cette session, en présentant l'évaluation de l'année catéchétique 2017-2018.

Au cours des échanges, partages, contributions et débats, plusieurs sujets ont été évoqués, dont le statut juridique de l'aumônerie universitaire de Brazzaville qui sera tranché définitivement par l'archevêque en temps opportun, le projet de construction de la maison de retraite des prêtres de l'archidiocèse de Brazzaville, dont les travaux pourront redémarrer, en octobre prochain, selon l'abbé Yvon Bienvenu Mabandza, économiste général de l'archidiocèse de Brazzaville; la situation de Radio Magnificat et le projet d'aide à lui apporter, etc.

Intervenant en dernier, l'archevêque a fait la rétrospective des sujets débattus au cours de cette session dont certains seront poursuivis l'année prochaine, notamment la lutte contre les antivaleurs, en milieu d'Eglise. Mgr Anatole Milandou a promis de faire un condensé qu'il publiera, samedi 7 juillet 2018, à l'occasion de la messe de clôture de l'Année pastorale 2017-2018. C'est sur ces entrefaites que l'archevêque de Brazzaville a déclaré close la Session diocésaine précédant l'ouverture de l'Année pastorale 2017-2018.

Gislain Wilfrid BOUMBA

Archidiocèse de Brazzaville Publication de bans

Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, annonce aux communautés paroissiales et religieuses de l'archidiocèse de Brazzaville qu'à l'occasion de la messe de clôture de l'Année pastorale 2017-2018, le samedi 7 juillet 2018, à 9h 00, il ordonnera prêtres à la Place mariale de la cathédrale Sacré-Cœur, les pères : Arnaud Ulrich Lisseke Missie, Chanttelin Milongo Kikouni. Tous les deux de la Congrégation du Saint-Esprit. L'archevêque de Brazzaville invite les communautés paroissiales et religieuses de l'archidiocèse de Brazzaville à soutenir les futurs ordinands par leurs prières.





7 Raisons de se doter d'une solution Téléalarme

Bénéficiez d'une sécurité complète avec la Téléalarme **OBT**, en partenariat avec **Proteck**

 Votre domicile est **supervisé** à distance 24h/24.

 Système **dissuasif** avec panneau d'alerte.

 **Sirène** de 110dB pour faire fuir les malfaiteurs.

 **Patrouille** d'intervention en cas d'intrusion.

 Si absent du domicile, réception de **SMS** en cas d'alerte.

 Etre plus serein chez soi, en augmentant son niveau de **protection**.

 **Coût** attractif.

 @OFIS.CG  @OFIScg  OFIS

Une marque **OFIS**
IT. Services. People. You trust.

PROCUREZ-VOUS LA TÉLÉALARME
en contactant le **06 899 98 53**



UNHCR
United Nations High Commissioner for Refugees
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

REPRESENTATION EN REPUBLIQUE DU CONGO

Case postale 1093 Tel.: 06 808 13 24/05 737 37 03
18, Avenue Emile Biayenda Fax: +41 22 739 7279
Quartier Mission Catholique Sacré Cœur
Centre ville - Brazzaville
République du Congo

ANNONCE RELATIVE A LA PUBLICATION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES DE SERVICE A L'UNHCR.

La Représentation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), lance la republication de l'avis d'appel d'offres ci-dessous:

Publication Appel d'offres: n° HCR/BZV/UAL/AAO/009/2018-va «Demande de proposition pour la fourniture du service de transport aérien en République du Congo».

Les dossiers de candidatures sont à retirer à la guérite de la Représentation de l'UNHCR, sise au n° 18, de l'avenue Cardinal Emile BIAYENDA, quartier Cathédrale Sacré cœur, Centre-ville.

Les offres signées et cachetées devront être déposées auprès du Secrétariat de la Représentation à la même adresse, au plus tard le 03 aout 2018 à 14 h 00.

Brazzaville, le 03 juillet 2018

Section Approvisionnements

Diocèse de Kinkala

Clôture de l'année pastorale et ordinations sacerdotales

La paroisse cathédrale Sainte Monique a vibré avec les festivités d'ordinations de quatre prêtres, dimanche 1^{er} juillet 2018. Cela a coïncidé avec la clôture des activités pastorales dans le diocèse de Kinkala. La messe présidée par Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque du lieu, a été concélébrée par de nombreux prêtres issus de plusieurs diocèses et congrégations religieuses, notamment, l'abbé Antonio Mabilia, secrétaire général de l'ACERAC, l'abbé Bertin Foueti, vicaire général de Kinkala, le père Christophe, prieur général du Monastère de la Bouenza, les abbés Gustave Makaya, Christel Barthel Ganao, Will-Driesch Kufutila, respectivement, formateurs au Grand séminaire cardinal Emile Biayenda, et secrétaire-chancelier de l'évêque de Kinkala.

La célébration eucharistique a commencé à 9h par la présentation des ordinands. Il s'agit des abbés Urbain Judicaël Mvouama, Amédée Cyrille Brice Mouniengue, Fabien Sébastien Mialoundama, Guile Annel Bakanguila Banzouzi. Mgr Louis Portella Mbuyu a commencé son homélie par l'évocation des prêtres décédés du diocèse de Kinkala, avant de rendre grâce pour le don de ces nouveaux prêtres, à qui, il a invité à imiter le Christ bon pasteur, par la prière et le service. «C'est une grande illusion, a-t-il soutenu, que de penser qu'on peut réussir sa mission de prêtre sans laisser le Christ lui-même parler et agir à travers nous. C'est pourquoi, à l'exemple du Christ qui se donnait du temps pour être en intimité avec son Père, le prêtre doit aussi se donner le temps pour être en intimité avec Jésus le seul et unique Pasteur pour se laisser transformer de l'intérieur, de telle sorte que ses pensées, ses sentiments soient les pensées et les sentiments de Jésus. Ainsi, tout ce qui est demandé au prêtre, c'est de répondre à sa vocation spéciale et à la sainteté. Et cette sainteté consiste à imiter la charité pastorale de son Maître, le bon Pasteur, qui donne sa vie pour ses brebis.»

Après l'élection des candidats et l'allocation de l'évêque, les candidats ont promis obéissance à leur évêque et à ses successeurs. S'en est suivi la litanie des saints, l'imposition des mains et la prière d'ordination. Puis les rites complémentaires dont, la vêtue, l'onction des mains, remise de la patène et du calice avec l'hostie et le vin, et le baiser de paix. Cette célébration eucharistique qui a été animée par la chorale sainte Monique et la schola populaire, a drainé une foule immense de fidèles venus de partout, grâce à la stabilité qui s'installe peu à peu au département du Pool. Beaucoup d'autorités du département ont participé à la messe, parmi lesquels le préfet du Pool, les sous-préfets de Kinkala et de Louomo.

La messe s'est terminée par le mot de clôture de l'année pastorale, par lequel l'évêque a vivement invité le peuple de Dieu à intercéder pour une paix définitive au Congo en général, et au Pool en particulier.

Qui sont les nouveaux prêtres?

* **Abbé Urbain Judicaël Mvouama.** Né le 31 janvier 1978, à Mayama; fils de Mvouama Urbain et de Nawassadio Agnès. Il est le 4^e de cette famille qui compte cinq enfants. Urbain Judicaël fait toutes ses études à Brazzaville, d'abord

les études primaires et secondaires. Ensuite les études universitaires, d'abord en philosophie, à l'Université Marien Nguabi, de 2000 à 2009, puis



Mgr Louis Portella Mbuyu

au Grand Séminaire de Philosophie Mgr Georges Firmin Singha, de 2011 à 2012, et en théologie, au Grand Séminaire de Théologie Cardinal Emile Biayenda, de 2013 à 2016. Urbain Judicaël est détenteur d'une Licence option «C» Art et Religion, d'une Maîtrise en Philosophie et d'un Baccalauréat de théologie. Cette longue période d'études a été intercalée par un stage d'approbation à la paroisse Sainte Monique de Kinkala d'une année propédeutique au Séminaire Charles Mahonde de Ouesso, en 2010-2011, et d'un stage pré-diaconal à la paroisse Les Saints Martyrs de l'Ouganda de Mindouli, en l'année pastorale 2016-2017, le stage diaconal cette année en la paroisse Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus de Missafou.

* **Abbé Amédée Cyrille Brice Mouniengue.** Né le 30 mars 1978 à Brazzaville, de Mouniengue Barthélemy et de Nzinguo Angèle. Il est le 8^e de cette famille qui a eu neuf enfants. Il a fait ses études primaires à l'école de Makoua, puis les études secondaires du premier cycle à Brazzaville, Amédée Cyrille Brice est admis d'abord à la Faculté Théologique Bellcour de Lyon en France, de 2008 à 2009, puis au Grand Séminaire diocésain de Théologie de Belluno en Italie, de 2010 à 2014. Amédée Cyrille Brice est détenteur d'un DEUG en Philosophie. Il a également suivi d'autres formations en informatique, option secrétariat-bureautique, (2001 à 2002), en Restauration et Hôtellerie en Afrique du Sud où il a obtenu le diplôme de Maître d'Hôtel, ce qui lui a donné la possibilité de travailler à la résidence de l'Ambassade du Congo en Algérie comme Maître d'hôtel. C'est en Algérie qu'Amédée Cyrille Brice commence son expérience pastorale en vue du sacerdoce, comme stagiaire à la maison diocésaine d'Alger, en 2007-2008, puis à la télévision de Belluno, en Italie, et il a



Les quatre nouveaux prêtres de Kinkala

passé son stage pré-diaconal à la paroisse Les Saints Martyrs de l'Ouganda de Mindouli avec son confrère Urbain Judicaël en l'année pastorale 2016-2017, puis le stage diaconal dans la

* **Abbé Guile Annel Bakanguila Banzouzi.** Né le 1^{er} janvier 1985 à Brazzaville, de Bakanguila Florent et de Tambakana Cécile. Avec son jumeau ils sont les derniers d'une fa-



Le peuple de Dieu à Kinkala

même paroisse.

* **Abbé Fabien Sébastien Mialoundama.** Né le 20 janvier 1983, à Kinkala de Mienahata Messengo Raoul et de (feue) Kouyengola Philomène. Il est le 8^e d'une famille de treize enfants. Fabien Sébastien Mialoundama fait toutes ses études primaires et secondaires à Kinkala. Après le Baccalauréat A, il s'inscrit à l'Université Marien Nguabi dans le département de Philosophie, de 2006 à 2009. Fabien Sébastien Mialoundama est détenteur d'une Licence en Philosophie. Appelé à servir le Seigneur par le don total de sa vie, il est envoyé à la cathédrale de Kinkala en 2009-2010, pour un stage probatoire. Après son année propédeutique au Séminaire Charles Mahonde de Ouesso, il est admis au Grand Séminaire de Philosophie Mgr Georges Firmin Singha de Brazzaville, puis au Grand Séminaire de Théologie Cardinal Emile Biayenda. Fabien Sébastien Mialoundama a fait son stage pré-diaconal l'année dernière à la Cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville, et cette année à la paroisse Notre-Dame des Monts de Mbanza-Nganga.

mille de sept enfants. Guile Annel fait toutes ses études primaires et secondaires à Brazzaville. Ensuite il est admis au Moyen Séminaire Saint Jean de Kinsoundi, et enfin au Grand Séminaire de Philosophie Mgr Georges Firmin Singha de Brazzaville. Après un temps de réflexion, de 2007 à 2008, Guile Annel entre au postulat des Pères du Saint Sacrement, au Barrage, à Brazzaville et fait son noviciat au Sénégal, de 2008 à 2010. De 2010 à 2013, le jeune Guile Annel est envoyé par ses supérieurs à Kinshasa, en République Démocratique du Congo, pour ses études théologiques à l'Institut Saint Eugène de Mazenod. Cependant son désir de servir le Seigneur l'oriente vers le diocèse de Kinkala. C'est ainsi qu'en 2013-2014, l'évêque l'affecte à la Paroisse Sainte Thérèse de Vindza pour une année de stage, avant d'aller terminer sa formation théologique au Grand Séminaire Cardinal Emile Biayenda de Brazzaville. Après son stage pré-diaconal à la Cathédrale Sainte Monique, il vient de passer son stage diaconal à la paroisse Saint Théophile de Kindamba.

Aubin BANZOUZI

Diocèse de Nkayi

Publication de bans

Mgr Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi, annonce aux prêtres, personnes consacrées, aux responsables des mabundu, des bimvuka et des bisalusu, aux fidèles laïcs (que)s qu'il projette d'ordonner diacres: Davin Ismaël Biloumbou, Clotaire Maniongui Mabondzo, Daslin Ngoulou Ngoubili, et prêtres les abbés Gerson Jean-Elga Mboungou, Gwladu Guénold Mouanga Matoko, Prince Lemoine Mpassy, Parfait Bienvenu Ndolo Ndolo, Thibault Actirus Ngouala, Jacques Nkombo Ngoukoulou, Lionel Stocleques Pandzou Ngouama.

Ces ordinations diaconales et presbytérales auront lieu, samedi 7 juillet 2018, à 14h 30, à la cathédrale Saint Louis de Nkayi.

XIV^e dimanche du Temps Ordinaire-B-

La foi et la confiance sont les ailes de l'humilité

Textes: Éz. 2, 2-5; Ps. 122; 2 Co. 12, 7-10; Mc. 6, 1-6

«D'où cela lui vient-il ? Quelle est cette sagesse qui lui a été donnée, et ces grands miracles qui se réalisent par ses mains?» Bien-aimés, le fait d'avoir été pendant tant d'années familier à un quelconque personne, peut nous porter préjudice lorsqu'il nous faut jouer dans les deux sens le rôle de «supérieur ou de subalterne». Il n'est pas toujours donné à tous de prendre de la hauteur, lorsqu'on a l'impression de bien connaître celui à qui on a affaire. De ce fait, Jésus n'as pas tort de dire: «Nul n'est prophète dans son pays!» Frères, Sœurs! Malgré sa toute puissance, Jésus «...ne pouvait faire là aucun miracles, si ce n'est qu'il guérit quelques infirmes...». Car l'Omnipotence de Dieu, n'est pas un Diktat, faut-il évidemment que le destinataire de la Grâce accepte d'accueillir l'«onction» qui vient de Dieu avec foi. Pareille attitude chez Saint Paul qui parle de la simplicité «...Ma Grâce te suffit, car ma puissance s'accomplit dans la faiblesse». Le monde a souvent traité Jésus avec beaucoup d'ingratitude et de virulences, «...N'est-il pas le charpentier, le fils de Marie, et le frère de Jacques, de José, de Jude et de Simon? Ses sœurs ne sont-elles pas ici chez nous?». Oooh! Quel mépris envers Jésus, celui qui pourtant apporte la Bonne nouvelle et la Vie. A vraie dire, en faisant revenir Jésus sur ses pas, Marc dans son témoignage s'adresse à nous d'une manière toute particulière. Nos vies, sont: Nazareth, qui mérite d'être visité par Lui, mais quel accueil pour tant d'honneur? Nous Lui réservons en effet, refus et oppositions. Frères, la seule proximité au sacré étant inhabituelle pour l'humanité entière, le Bien comme la Vérité nous effraie, parce que nous avons beaucoup de choses aberrantes et des atrocités à cacher. Notre misérable humanité et nos impiétés nous dévoilent notre nudité au grand jour et comme «Adam et Eve» nous n'avons pas d'autres choix que nous cacher de la lucidité et ou, nous montrer agressif comme ce fou des cimetières dans Marc 5, 1-13. Cette attitude des Nazaréens nous met face à notre «médiocre et stupide» orgueil personnel «ma folie». Comme le dit le livre des Proverbes: «le Sage craint le mal et s'en détourne, tandis que l'homme stupide se montre arrogant et plein d'assurance.» (14, 16). Sur ce, nous courons le risque de laisser passer la Grâce divine sans en tirer profit. Ce tableau de «Jésus le méprisé par les siens» est pourtant celui que nous voyons accroché sur le mur du cœur de nombreux parmi nous. «Nous» mis pour le Congolais «croyant ou non» que je suis, que Tu es ! Minimisant les personnes de notre entourage qui peuvent nous transmettre l'Evangile, et à côté de l'évangile, nous faire du bien. Lesquelles, peuvent nous apporter un plus (conseils) dans les situations où nous nous pensons plus aguerri que quiconque, alors que nous n'en sommes le plus souvent, à la hauteur. Il nous est souvent difficile d'accepter le témoignage d'un proche ou selon cette expression «consommer local». Lorsque nous écoutons un inconnu, «venu d'ailleurs», nous sommes semble-t-il plus attentifs. Personne ignore que les cadres les mieux soignés dans nos entreprises sont les expatriés, quelque peu moins compétents que sont, les fils et filles du terroir. Dans les bureaux, quelle atmosphère de méfiance, pour ceux qui ne savent que sous-estimer au lieu de collaborer. Il est courant d'entendre «...niet, je ne peux pas supporter être sous un chef moins instruit que Moi!». Même si, c'est un vieil ami de classe, qu'il ait été moins brillant que nous, quant à la responsabilité, n'oublions pas que toute élévation vient de «l'Eternelle» Ps.75, 6. Vraiment il est juste et bon, que Dieu est le même, il peut nous parler par des personnes de notre entourage ou par celles venues de loin. Pour que notre vie, soit toujours préservée des folies de notre humanité, accueillir Jésus est une opportunité sans équivoques et hors pair. Chaque jour, il nous faut être prêt à l'accueillir avec ses Messagers dans ce qu'ils ont de Juste et de bon à nous «Offrir!» Cependant, que les limites et les faiblesses de ceux qui nous transmettent l'Evangile ne nous servent pas de prétexte à justifier notre anarchisme. Prions seulement, pour que la foi et la confiance deviennent les condiments essentiels de la Nouvelle évangélisation au Congo Brazzaville.

Abbé Cellot-Primat NKOUNGA MABIKAS
Vicaire paroissial cathédrale St Louis de Nkayi

Diocèse de Pointe-Noire

Publication de bans

Mgr Miguel Angel Olaverri, Sdb, évêque diocésain de Pointe-Noire, a la joie de faire part aux communautés paroissiales du diocèse, aux paroisses d'origine des candidats, aux personnes qui les connaissent, de l'appel à l'ordination sacerdotale du diacre: abbé Edhi Georges Nombo Poaty, de la paroisse Sainte Face de Jésus.

De même que les Grands séminaristes en stage pré-diaconal dont les noms et prénoms suivent: abbé Légros Césac Tchitembo, de la paroisse Sainte-Rita; abbé Fichiol Perel Endurance Kinanga Bitemo, de la paroisse Saint-André Kaggwa; abbé Hermin Christ Diella, de la paroisse Saint-Pierre Apôtre; abbé Fadou Bouka Nguimbi Cariga, de la paroisse Saint-Joseph; abbé Rolia Pascal Elonda Ignongui, de la paroisse Christ-Roi; abbé Arnel Nsouamy Nsouamy, de la paroisse Sainte-Bernadette.

Ces ordinations sont prévues le samedi 7 Juillet 2018, en la paroisse Saint-François d'Assise.

Le Droit de l'Eglise rappelle aux fidèles qu'ils sont tenus de révéler, avant l'ordination, à l'évêque, aux curés ou au Bureau exécutif diocésain de l'apostolat des laïcs (BEDAL), les empêchements à ces ordres sacrés dont ils auraient connaissance (Cf. Canon 1043).

L'évêque recommande de porter dans la prière les ordinands que le Seigneur appelle à travailler dans sa moisson et dans le diocèse.

Abbé Elmard TCHIBINDA,
Secrétariat de l'évêché de Pointe-Noire

COMMUNIQUE

Monsieur Bruno Jean Richard ITOUA, Ministre de l'Enseignement Supérieur informe:

- le Recteur de l'Université Marien NGOUABI (UMNG) ;
- le Directeur Général des Affaires Sociales et des Œuvres Universitaires (DGASOU) ;

- le Directeur Général de l'Enseignement Supérieur (DGESUP);
- les chefs d'établissements privés d'enseignement supérieur,

que dans le cadre du processus de production de l'annuaire statistique 2016-2017 du sous-secteur enseignement supérieur, il sera organisé au cours de la première quinzaine du mois de juillet 2018, avec l'appui technique de l'institut national de la statistique et sous le financement du **Projet d'Appui à l'Amélioration du Système Educatif (PRAASED)**, une collecte des données au sein de vos structures respectives.

Pour faciliter le bon déroulement de cette collecte, il vous est demandé d'apprêter les éléments de réponse se rapportant aux questionnaires qui vous sera transmis.

Le présent communiqué tient lieu de faire part.

Fait à Brazzaville, le 04 juillet 2018

Le Ministre,

Bruno Jean Richard ITOUA

Education

Campagne de collecte de données statistiques en vue d'élaborer un annuaire

Dans l'optique de redresser le système éducatif congolais, le ministère de l'Enseignement primaire envisage plusieurs approches, parmi lesquelles la campagne de collecte des données statistiques en vue de la production de l'annuaire statistique 2017-2018. Cette campagne s'étend du 2 au 31 juillet 2018 sur toute l'étendue du territoire national. L'opération s'inscrit dans les actions prioritaires du Projet d'appui à l'amélioration du système éducatif (PRAASED), cofinancé par le Gouvernement congolais et la Banque mondiale.

Lançant la campagne, le ministre de l'Enseignement primaire, Anatole Collinet Makosso, a procédé à la remise des kits complets de collecte à un échantillon d'enquêteurs. C'était le 2 juillet dernier à Brazzaville, en présence de la spécialiste de l'éducation au sein du Groupe de la Banque mondiale, Mme Marie-Yvette Sacadura. L'objectif de la campagne est de donner au département de l'Enseignement primaire, la capacité de produire régulièrement des annuaires statistiques, lesquels ont fait défaut depuis près d'une décennie. Pour atteindre ce but, le PRAASED a signé un protocole d'accord avec l'Institut national de la statistique (INS). Ce protocole couvre les trois secteurs de l'éducation.



Le ministre Makosso, 3^e à partir de la g, posant avec quelques enquêteurs

Pour le ministère de l'Enseignement primaire, il s'agit de produire les annuaires statistiques de la période 2017-2018. A la différence de la collecte des données antérieures dont le support a été le questionnaire papier, celle de cette année innove en utilisant pour toutes les opérations la tablette de type Android. Au total, 492 enquêteurs sont déployés sur le terrain. Pour mener à bien cette mission, ces enquêteurs ont, pendant dix jours, bénéficié d'une formation qui leur a permis d'acquiescer une bonne compréhension des questionnaires et surtout, le maniement de la tablette de type Android. Cette tablette, on note l'application GPS qui permettra de situer chaque école et savoir où se trouve chaque enquêteur. Les statistiques scolaires, a indiqué le ministre Makosso, sont d'une importance capitale dans le pilotage du système éducatif. Elles permettent d'avoir

des données, des chiffres et des indicateurs, pour mesurer la performance de l'école congolaise et pour planifier les actions futures. Cela obéit à la composante 3 de la stratégie sectorielle de l'éducation 2015-2025, portant sur la nécessité de rendre efficace la gestion du système éducatif. Il s'agit de mettre en place un ensemble de mesures et d'instruments permettant d'améliorer l'équité, l'efficacité, l'efficience et la transparence dans la gestion des dépenses publiques de l'éducation, afin d'assurer une bonne gouvernance scolaire. Collinet Makosso a, par ailleurs, exhorté les enquêteurs à la bonne utilisation du kit. Ces tablettes, a-t-il dit, serviront aux campagnes de collecte des données prochaines pour la production de l'annuaire 2018-2019. Elles demeurent la propriété du PRAASED.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

Association Yali Congo

Exhorter les femmes à l'entreprenariat et au leadership

L'ambassade des Etats-Unis au Congo et l'Association Yali Congo ont conjointement organisé, avec l'appui de l'association Butter Fly, le 14 juin 2018 à Pointe-Noire une conférence-débat sur le leadership féminin et l'entreprenariat. C'était sous les auspices de Jacqueline Mourot, conseillère aux affaires publiques près de l'ambassade des Etats-Unis au Congo. Yali Congo est un programme américain lancé par le président Barack Obama. Il vise le renforcement des capacités des jeunes leaders africains.

Après Brazzaville, le tour est revenu à Pointe-Noire où des entrepreneurs, des étudiantes, des leaders de la société civile et officiels de Pointe-Noire ont été éduqués sur le leadership féminin et l'entreprenariat. La femme étant la mère de l'humanité joue un rôle qu'elle joue dans le dynamisme d'une nation. C'est pourquoi, elle doit être sensibilisée aussi bien sur le leadership que l'entreprenariat. Au cours de cette conférence-débat plusieurs sous-thèmes ont été abordés comme «Stratégies de leadership pour la femme africaine d'aujourd'hui et Promesse»; «Potentiel: entrepreneuriat féminin et avenir de l'Afrique». Ronnie Nsaffou Batchi, vice-président de l'association Yali Congo et président de l'ONG Butter Fly, a expliqué d'entrée de jeu aux participantes que l'association Yali Congo est un véritable cadre



Mme Avis Jones-De Weever (à dr.) donnant la conférence

d'échanges et de partage d'expériences, pour tous leaders qui œuvrant dans différents domaines contribuant à l'émergence du continent. Mme Jacqueline Mourot a souligné que la conférence-débat était la bienvenue pour faciliter le renforcement des capacités des femmes dans le leadership et l'entreprenariat. Le rôle de ce dernier étant important dans l'économie partout ailleurs, il est judicieux que la femme africaine soit formée à cela pour que son autonomie devienne réalité. Le docteur Maryse Dadina Nkoua Ngavouka, spécialiste en nanotechnologie et nanosciences a exhorté les participantes à aimer la science, car elle est source de plusieurs opportunités d'affaires. Aussi a-t-elle présenté pour ce faire quelques projets des étudiantes comme les projets sur la production du biocarburant et les panneaux solaires. Le docteur Avis Jones Deweever, fondatrice du cabinet international

de développement personnel et professionnel a développé les thèmes: «Stratégies de leadership pour la femme africaine d'aujourd'hui et Promesse» et «Potentiel: entrepreneuriat féminin et avenir de l'Afrique». Elle a soutenu que les femmes africaines sont des leaders, elles savent diriger. Elles sont des dirigeantes originales de ce monde puisque, mères de l'humanité, elles dirigent déjà dans leurs ménages. Malheureusement, en matière de leadership, les femmes ne sont que peu représentées. «Le moment est venu pour nous de changer l'humanité et si nous travaillons ensemble, nous en ferons une réalité maintenant et aujourd'hui. L'Afrique demeure un tour d'espoir car elle est opportunités. Je ne vois qu'une croissance spectaculaire et beaucoup de potentiel», a-t-elle conclu. A la fin de la conférence, les notions de leadership et d'entreprenariat ont été mieux cernées par les participants.

Noëlie BOUANGA

Journées juridiques du Congo

Contribuer au renforcement des capacités des acteurs judiciaires

Après Pointe-Noire le 8 juin dernier, Brazzaville a accueilli vendredi 22 juin 2018, dans le cadre des Journées juridiques du Congo, la conférence visant à échanger sur les questions de droit liées au quotidien du monde des affaires. Etaient particulièrement concernées les entreprises aux fins d'amener juristes et non juristes à s'approprier l'outil dans leur activité.



Photo de famille après la conférence

Initiative de la Commission nationale de l'organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA), cette conférence a été organisée au ministère de la Justice par une équipe de jeunes juristes. C'est Bienvenu Christophe Babela, magistrat, président de la Chambre commerciale de la Cour d'appel, président de la commission nationale OHADA qui en a supervisé les débats, avec à ses côtés Mme Gouadi-Bou-zimbou-Koussiama, juriste et membre du Comité d'organisation des Journées juridiques du Congo. Plus de quatre-vingts participants, dont des chefs d'entreprises, des juristes d'entreprise, des cabinets conseils juridiques, des magistrats, des avocats, des notaires, des huisseries de justice et des étudiants, ont pris part à ces Journées juridiques.

La réflexion et les échanges ont porté sur des thématiques consacrées à l'inattaquabilité du titre foncier, le statut de l'entrepreneur, la reconstitution de capitaux propres et le regard critique sur la pratique des procédures collectives en droit OHADA. La rencontre a permis aux participants de mieux comprendre la portée des instruments juridiques. Loin de mettre tout le monde d'accord tant les divergences des points de vue, les revirements jurisprudentiels et doctrinaux sont légions, la rencontre a eu au moins le mérite d'aplanir le nombre des préoccupations des juristes, afin de rapprocher leurs points de vue dans l'application des actes uniformes de l'OHADA pour le bien des justiciables. Ouvrant les travaux, Bienvenu Christophe Babela a rappelé les missions dévolues à la

Commission nationale OHADA suivant l'article 4 du décret du 2 juillet 1999. Celle-ci est chargée notamment d'organiser des séminaires de sensibilisation et d'information sur l'organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires; de veiller à la publication du traité et des actes uniformes, et d'assurer la diffusion et la jurisprudence de la Cour commune de justice et d'arbitrage (CCJA). Les «Journées juridiques», a-t-il expliqué, ont connu une mutation en ce sens qu'elles sont devenues une ONG à caractère scientifique. Une mutation appelée de tous leurs vœux par les organisateurs pour que ces Journées juridiques deviennent le cercle de réflexion des Juristes du Congo (JJC) et qui, à terme, deviendra le partenaire technique de la Commission nationale OHADA.

Philippe BANZ

Violences faites aux femmes

Les jeunes filles de Mvou-mvou sensibilisées aux parades possibles

A l'occasion de la Journée mondiale de l'Enfant africain célébrée le 16 juin de chaque année, l'association Azur Développement, avec l'appui de South Offshore au Congo, a sensibilisé une soixantaine de jeunes filles sélectionnées dans le deuxième arrondissement de Pointe-Noire, Mvou-mvou, aux violences faites aux filles et aux femmes. Une activité qui a eu pour objectif d'améliorer les connaissances et la compréhension des jeunes sur les différentes formes de violences aux enfants, leurs manifestations, leurs conséquences et les moyens de recours pour lutter contre et de promouvoir les services du Guichet unique. C'est Elodie Matangana d'Azur Développement qui a patronné cette activité de sensibilisation en présence de Judicaël Monkessa, juriste et membre de cette association.

Elodie Matangana a défini la violence comme tout acte brutal dirigé contre une personne causant ou pouvant causer des préjudices. Il existe différents types de violences, a-t-elle fait savoir: les violences physiques, sexuelle, psychologique, économique et spirituelle. A la question de savoir qu'est ce qu'il faut faire pour faire face à toutes ces violences, elle a répondu que la première de chose à faire est d'écouter la personne. Ensuite dénoncer les faits au



Une vue des jeunes filles pendant la sensibilisation

chef de quartier, à la Police, à la Gendarmerie ou au tribunal. Pour des cas de viol, il faut conduire la personne à l'hôpital dans les 72 heures qui suivent le viol pour que la victime soit prise en charge. A cela s'ajoute un traitement prophylactique contre le VIH-Sida dans les 72 heures. Au-delà, la personne est obligée de faire un test de dépistage du VIH-Sida. Le Guichet unique d'assistance aux femmes et enfants victimes de violence offre plusieurs services: l'écoute, l'appui psychologique, l'appui médical, l'appui juridique et judiciaire et l'appui économique pour la réinsertion de la victime dans la vie. Judicaël Monkessa, parlant de la prise en charge juridique et judiciaire des enfants victimes de violence, a affirmé que tout acte qui porte atteinte à l'intégrité physique, morale et économique de la personne est une violence. Mais, pour que cette violence constitue une infraction à la loi pénale, il faut que celle-ci soit

prévue par des textes c'est-à-dire par la loi. Pas de peine sans loi. Il a fait savoir aux filles qu'il existe depuis 2010 une loi en ce qui concerne les enfants. Au terme de cette sensibilisation, le représentant des chefs de quartiers a reconnu qu'il est de leur responsabilité de lutter contre ces violences qui sont un facteur de désorientation de la jeune fille. Aussi a-t-il sollicité des organisateurs la permanence de ces rencontres parfois en langues vernaculaires: le Kituba et Lingala. Clairchy Obambi, participante, s'est dite satisfaite de la sensibilisation organisée par Azur Développement. «Ce genre de sensibilisation nous aide à comprendre beaucoup de choses. Nous avons beaucoup appris sur les violences faites aux jeunes filles et aux femmes, notamment leurs conséquences dans la vie et les moyens de recours», a-t-elle indiqué.

N. B

Préfecture de Brazzaville

Café littéraire autour de l'œuvre «La Congolité: une quête»

Son engagement politique et son expérience de député et donc, ses responsabilités actuelles de préfet du département de la Cuvette ont permis à Jean-Pierre Heyko Lekoba de vivre des émotions militantes complètes et fraternelles, difficiles à traduire.

C'est pour cette raison que l'homme a tenu à organiser, samedi 30 juin 2018, à la Préfecture de Brazzaville, un café littéraire plutôt qu'une simple présentation de son essai intitulé: «La congolité: une quête», pour recueillir les analyses fructueuses des membres du Forum des gens de lettres et des individualités. L'auteur de «La problématique démocratique au Congo» (essai, publié en 2015), a déclaré, dans son mot introductif, avoir acheté sa liberté d'expression. Et la tête froide, il pense avec la critique littéraire que «La Congolité» est l'œuvre des professionnels de la politique qui mettent à mal le «vivre-ensemble» qui n'est pas une nouvelle culture, mais une simple récupération politique. L'auteur le dit sans arrogance, encore moins «sans un accent de mépris pour qui que ce soit, mais avec un pincement très perceptible d'écoeurement face à l'échec des politiques successives depuis l'indépendance, la première expérience du multipartisme, la longue expérience du monopartisme et la nouvelle expérience démocratique; un multipartisme

plus dévastateur que rassembleur des fils et filles du pays de l'Homme.» Dans le premier, comme dans le second livre, l'auteur interroge l'environnement sociopolitique éclaté avec un esprit dubitatif et se pose deux questions, à son sens, fondamentales: pourquoi les politiques – desquels il ne se reconnaît pas - n'arrivent-ils pas à se sortir de cette situation de marche à contre sens, en cercle creux? Et «Pourquoi la communauté des intellectuels, cette maison devant laquelle je frappe, se complait-elle dans cette situation qu'elle dénonce, mais préfère s'en accommoder, plutôt que de s'en éloigner»? Son deuxième ouvrage, «Notre maison commune, le Congo», complète ce questionnement et pose la troisième question fondamentale: «Le Congo est-il en mesure de rallumer les moteurs immanents de son futur». Toutes ces questions, à entendre Pierre Nisemou, le critique littéraire, constituent «Un choix de résistance, une belle quête comme recette, le défi des générations succes-



Jean-Pierre Heyko Lekoba



La couverture du livre

sives, un sillon sur le chemin de l'unité.» S'étant retiré des bruits et des mondanités, Jean-Pierre Heyko Lekoba opte pour la voix de la sagesse ancestrale et lance ce cri du cœur: «Fils et filles du Congo, vous êtes condamnés à vivre unis sur ces terres. Les richesses qu'elles contiennent sont le fonds de commerce, votre identité. Le devoir de solidarité est une obligation morale. C'est la suite seule manière de briser des frontières imaginaires.» Voilà des paroles de bon sens au regard de ce que fut ce pays aux temps des ancêtres. Aussi, des vocables du genre: «Les Gens d'ici» ou «les Gens de là-bas» vexent et révoltent l'Homme en ce qu'ils exacerbent les tenants du nationalisme. Finalement, quelle est la source d'inspiration de l'au-

teur? Dès le premier contact avec les hommes et femmes rencontrés tout le long de son parcours de militant, d'élu et de Préfet, Jean-Pierre Heyko Lekoba s'est dégageée en lui une chaleur qui l'a dépouillé de toute arrogance et de toute volonté de domination. «La première parole prononcée élargit son écoute du monde; et, au quotidien, les gens du peuple se tiennent au bord du vide. Pourtant, ils restent positifs, repoussent le désespoir et, malgré les conflits venus d'ailleurs et les promesses non tenues, ils avancent dans la vie sans se plaindre, continuent à faire confiance. C'est cette vie de simplicité qui m'inspire», explique-t-il.

Victor GUEMBELA

Tarifs d'abonnement

Congo		Francophone	
6 mois	15.600	91 Euros	182 Euros
Retrait sur place:	23.400	Autres pays d'Afrique	
Expédié:	1 an	96 Euros	192 Euros
23.400	Retrait sur place:	Europe	
1 an	31.200	96 Euros	192 Euros
Retrait sur place:	46.800	Amérique-Asie	
Expédié:		100 Euros	200 Euros
46.800		France, Afrique	

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire. e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

ERRATUM

Dans les annonces légales publiées en pages 18 et 20 de l'édition n° 3802 du mardi 3 juillet, un prénom du Notaire a été écorché. Au lieu de Maître Karelle Flore LOUBOTA NDOULOU, lire plutôt Maître Karelle Flore LOUBOTA NDOULOU.

Toutes nos excuses à l'intéressée pour cette erreur.

Pour une analyse sereine:
La Semaine Africaine

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
INSPECTION DIVISIONNAIRE DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES
ET DE LA PROPRIETE FONCIERE BRAZZAVILLE-CENTRE

ANNONCE LEGALE N°319/2018/BZ-C

N°1407 /MFB/DGID/DEFFD/IDCHPFBZV-C

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles suivants:

N° d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr./Dpt	Requérants
01	16301 du 31-03-17	Sect P13B, bloc 30 ; Pile 8 ; Sup : 391,14m²	14, RUE MOUHOUMI	4-BZV	BADILA Joël
02	19272 du 13-03-18	Sect -, bloc 15 ; Pile 1 ; Sup : 395,02m²	QUARTIER ACADEMIE MAKABANDILOU	9-BZV	MBOUNDZA Marie Yolande et DIMI OBA Emilande
03	19539 du 05-06-18	Sect CG, bloc 07 ; Pile 29 ; Sup : 165,00m²	AVENUE DU DOMAINE	9-BZV	LEKOUNDZOU Amour Patrice
04	3758 du 07-03-11	Sect P3, bloc 19 ; Pile 11 ; Sup : 279,10m²	123BIS, RUE KOUYOUS	3-BZV	DINGHAT NYANGUENGUET Hermione Berenice Jackie
05	4914 du 24-11-11	Sect BJ, bloc - ; Pile 03 ; Sup : 400,00m²	MAKABANDILOU	6-BZV	DJO DJOLO AYESSA Yannyck
06	10998 du 19-09-14	Sect P4, bloc 130 ; Pile 5 ; Sup : 297,13m²	52, RUE ZANDES	4-BZV	GALIBA OYA Reine Caroline
07	19433 du 27-04-18	Sect -, bloc - ; Pile 13 ; Sup : 200,00m²	RUE MALONGA (DJIRI PONT)	POOL	GASSAY ISSONGO Julie Odencielle
08	14818 du 23-08-16	Sect P15, bloc 146 ; Pile 1 ; Sup : 308,65m²	2, RUE EPENA	6-BZV	OKINIE OBORO POSSA Victor
09	16165 du 08-03-17	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 10,000m²	YIE	POOL	GAFOULA Aristide Betuel
10	16941 du 18-10-17	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 110,23m²	13BIS, RUE DES SARAS	3-BZV	MONDZONGO Didace Fred Sorel
11	13968 du 25-02-16	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 5.000,00m²	VILLAGE MIGALIE BAMBOU	POOL	MOUYABI née MBOUSSI Jacqueline
12	14162 du 19-04-16	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 30,000m²	VILLAGE MIGALIE BAMBOU	POOL	MOUYABI née MBOUSSI Jacqueline
13	19582 du 13-06-18	Sect AN, bloc 119 ; Pile 9 ; Sup : 233,56m²	37, RUE KOMONO (LA POUDERIERE)	4-BZV	BACKYTA Protails
14	19508 du 28-05-18	Sect -, bloc - ; Piles 1, 2, 3 et 4 ; Sup : 1.600,00m²	QUARTIER DJIRI PONT	BZV	ADOUA Thérèse
15	19507 du 28-05-18	Sect W, bloc 19 ; Pile 15 ; Sup : 479,21m²	01, RUE ANKARI (QUARTIER LYCEE THOMAS SANKARA)	9-BZV	ADOUA Thérèse
16	19247 du 05-03-18	Sect P14B, bloc 47 ; Pile 27 ; Sup : 200,19m²	56BIS, RUE NGAMABA (MIKALOU)	9-BZV	OKASSA Aristide
17	14678 du 28-07-16	Sect, bloc - ; Piles 3, 4, 21 et 22 ; Sup : 1.600,00m²	DJIRI	POOL	MASSEMBO Serge William
18	19513 du 29-05-18	Sect BF, bloc 20 ; Pile 30 ; Sup : 198,43m²	35, RUE OTEMA (QUARTIER NKOMBO)	9-BZV	NGAKOSSO Olof Morapi
19	19564 du 08-06-18	Sect P7, bloc 139 ; Pile 19 ; Sup : 1.946,18m²	AVENUE DU 31 JUILLET (10 MAISONS PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	Association des TEMOINS DE JEHOVAH
20	19573 du 12-06-18	Sect -, bloc - ; Pile 2 ; Sup : 306,00m²	QUARTIER DJIRI PONT	POOL	OLINGOU NIANGUENGUE Naomie Belmiche
21	19586 du 15-06-18	Sect BD3, bloc 55 ; Pile 6 (ex 1) ; Sup : 509,00m²	1, RUEOLLINGOU (QUARTIER NKOMBO MATARI)	9-BZV	NGANONGO
22	14629 du 11-05-16	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 58.359,78m² soit 5ha 83a 83ca 60ca	VILLAGE NDZO MOSSI NGATSOU	POOL	ONGAGNAAPANA Rodrigue
23	19304 du 23-03-18	Sect U, bloc 98 ; Pile 08 ; Sup : 359,54m²	3BIS, AVENUE DU PORT	6-BZV	AKOUALA Pierre
24	19377 du 12-04-18	Sect P5, bloc 80 ; Pile 5 ; Sup : 555,14m²	57, RUE DES MARTYRS	4-BZV	EI Amine WASSEF MOHAMAD
25	14725 du 02-08-16	Sect -, bloc - ; Pile 04 ; Sup : 1.834,89m²	QUARTIER NDIBOU (IGNIE)	POOL	FANA Annaëlle Noëlle
26	19604 du 20-06-18	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 800,30m²	KOMBO MATARI	9-BZV	OBA Lazare
27	19212 du 20-02-18	Sect BD 2 ^{ème} F ; Pile - ; Sup : 400,00m²	TERRE MATARI (QUARTIERNKOMBO MATARI)	9-BZV	OBA PEYA Trésor
28	19211 du 20-02-18	Sect BD 2 ^{ème} F ; Pile - ; Sup : 400,00m²	TERRE MATARI (QUARTIERNKOMBO MATARI)	9-BZV	OBA KOUMOU Justice Daniel
29	19192 du 04-01-18	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 3.395,78m²	KOMBO MATARI	7-BZV	OBA Lazard
30	19591 du 18-06-18	Sect P10, bloc 69 ; Pile 5 ; Sup : 342,17m²	118BIS, RUE TSABA	4-BZV	Enfants ELOUMOU Alphonse
31	19592 du 18-06-18	Sect P10, bloc 99 ; Pile 8 ; Sup : 173,86m²	108BIS, RUE MANGUENGUENGUE	4-BZV	Enfants ELOUMOU Alphonse
32	19600 du 18-06-18	Sect P11, bloc 64 ; Pile 1 ; Sup : 380,00m²	327, RUE MOUNDZOMBO	5-BZV	OMINGA Jo.
33	4200 du 13-02-18	Sect -, bloc - ; Pile 18 ; Sup : 210,70m²	13BIS, RUE TSIKOUMINA	7-BZV	Monsieur, Madame et Enfants MAMBOUANA Charles
34	19577 du 12-06-18	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 400,00m²	QUARTIER NGAKOUBA	POOL	ONDONGO Alexis Lascony
35	19370 du 11-04-18	Sect -, bloc - ; Piles 2, 3, 4, 9, 10 et 11 ; Sup : 2.400,00m²	VILLAGE LIFOULA	POOL	OKOUELE Marie Louise
36	19369 du 11-04-18	Sect -, bloc - ; Pile 3 ; Sup : 1.600,00m²	VILLAGE LIFOULA	POOL	OKOUELE Marie Louise
37	19371 du 11-04-18	Sect -, bloc - ; Pile 1 ; Sup : 98.106,42m²	LIFOULA VILLAGE	POOL	OKOUELE Marie Louise
38	19451 du 07-05-18	Sect -, bloc - ; Piles 1, 2, 12, 13 et 14 ; Sup : 2.000,00m²	LIFOULA VILLAGE	POOL	HOUANDI Arnaud et MOELLANina
39	19267 du 02-02-18	Sect P13B, bloc 46 ; Pile 3 ; Sup : 600,10m²	MOUKONDO	4-BZV	FONDATION Cardinal EMILE BIAYENDA
40	19587 du 15-06-18	Sect -, bloc - ; Piles 9 et 18 ; Sup : 800,00m²	KINTELE	POOL	KASSA Gesly Decos et KASSA Diara Faïssane
41	19588 du 19-06-18	Sect P13B, bloc 35 ; Pile 20 ; Sup : 1.273,55m²	MOUKONDO	4-BZV	EBATHA Franck née KABA-ELO Bernadette
42	19463 du 15-05-18	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 1.786,75m²	LIFOULA	POOL	TABANGOLI Calixte Médard
43	19462 du 15-05-18	Sect -, bloc - ; Piles 5 et 6 ; Sup : 797,55m²	LIFOULA	POOL	MOUNGALI MBITI Ruth Pouquette Nica
44	19531 du 04-06-18	Sect BY, bloc 71 ; Pile 10 ; Sup : 390,65m²	58, RUE MPASSA (QUARTIER 68 MAMA N MBOUALE)	6-BZV	LIKANABEKA Dieudonné
45	19558 du 07-06-18	Sect -, bloc - ; Pile 6 ; Sup : 240,00m²	MAKABANDILOU	9-BZV	NDINGA-ISSONGO Céline

Au-delà de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière)

Fait à Brazzaville, le 3 Juillet 2018

L'Inspecteur Divisionnaire,
Claudio TSOWELA

Délégation en République du Congo

AVIS DE RECRUTEMENT DE DOUZE (12) MEDIATEURS COMMUNAUTAIRES



La Délégation de la Croix-Rouge française en République du Congo, procède au recrutement de douze (12) médiateurs communautaires, dans le cadre du projet «d'appui à la prise en charge du VIH et de la Tuberculose en République du Congo, financé par le Fonds Mondial de lutte contre le VIH-Sida la Tuberculose et le Paludisme sur le Nouveau Cycle de Financement.

Zone administrative: République du Congo

Durée du contrat: 1 an renouvelable

Statut: Salarié

Profil de poste:

- Compétences technique

Niveau d'étude

- Paramédicale, Santé Publique, psychologie, Sociale, gestion ou tout autre diplôme équivalent

Expérience exigée

- Avoir un minimum d'expérience dans les domaines de suivi et évaluation des projets, de gestion des bases de données ou de planification

Spécificité

- Avoir une maîtrise de communication par Internet;
- Avoir une bonne connaissance des applications Office (Excel, Power Point, Word); Lié à l'environnement spécifique de la mission
- Très bonnes facilités de travail en équipe. A l'aise et souple dans les relations humaines;
- Rigueur, patience, flexibilité et capacité d'adaptation.

Objectifs:

- Assurer La coordination des activités de routine des sites respectifs en fonction de leurs champs de compétence.

Missions:

- Identifier et Orienter les patients (composante VIH et Tuberculose)
- Appuyer l'observance thérapeutique des patients;
- Assurer l'accompagnement et le soutien des clients;
- Prévenir et rechercher les Perdus de vu (PDV);

Constitution du dossier:

- Une demande manuscrite;
- Curriculum Vitae;
- Lettre de motivation adressée au Cheffe de Délégation CRF en République du Congo;
- Copie légalisée du diplôme ou des diplômes;
- Certificat de travail.

Tout dossier incomplet sera tout simplement écarté.

Lieu de dépôt des dossiers et retrait des TDR:
• Délégation de la CRF (voir Elvyne SIASSIA, Département de la Logistique)
ou par E-mail à monsieur Patrice Ngoulou-ngoulou, Responsable des Ressources Humaines (rh-congo.frc@croix-rouge.fr)

NB:

- dernier délai de dépôt des dossiers, lundi, 16 juillet 2018 à 16h00.
- L'enveloppe doit obligatoirement porter l'intitulé du poste.

Fait à Brazzaville, le 29 juin 2018

Cheffe de Délégation /pi
Christelle IBARRAS

Délégation en République du Congo

AVIS DE RECRUTEMENT D'UN ASSISTANT SUIVI ET EVALUATION



La Délégation de la Croix-Rouge française en République du Congo, procède au recrutement d'un Assistant Suivi et Evaluation, dans le cadre du projet «d'appui à la prise en charge du VIH et de la Tuberculose en République du Congo, financé par le Fonds Mondial de lutte contre le VIH-Sida la Tuberculose et le Paludisme sur le Nouveau Cycle de Financement.

Zone administrative: Brazzaville

Durée du contrat: 1 an renouvelable

Statut: Salarié

Profil recherché:

- Compétences technique

Niveau d'étude

- BAC + 3 en informatique, statistique, gestion ou tout autre diplôme équivalent

Expérience exigée

- Avoir un minimum de trois (03) années d'expérience dans les domaines de suivi et évaluation des projets, de gestion des bases de données ou de planification

Spécificité

- Avoir une maîtrise de communication par Internet
- Avoir une bonne maîtrise des logiciels de la suite Office (Excel, Access, Power Point, Word)
- Avoir la maîtrise d'un logiciel d'analyses statistiques ou de gestion de données est un plus.

Lié à l'environnement spécifique de la mission:

- Très bonnes facilités de travail en équipe. A l'aise et souple dans les relations humaines;
- Bonne connaissance ou expérience du Mouvement Croix-Rouge (serait un plus);
- Rigueur, patience, flexibilité et capacité d'adaptation.

Objectifs:

- Assurer régulièrement le monitoring et le reporting des activités du projet;
- Apporter un appui technique à la mise en œuvre et la coordination du système de suivi-évaluation du projet;

Missions:

- Assurer la coordination de la collecte et le reporting des données sur les activités du projet;
- S'assurer de la qualité du traitement programmatis du projet ;
- Participer à l'élaboration des orientations stratégiques du projet.

Tâches principales:

- Participer à la revue de cohérence des indicateurs de performance avec les items des supports de collecte de données des programmes PNLs et PNLt;
- Participer au développement et à la diffusion des supports de suivi et évaluation;
- Participer à la formation initiale et continue des acteurs terrain à l'utilisation des supports et du logiciel de collecte de données;
- S'assurer de la promptitude, la complétude et la qualité des données des supports de collecte;
- Collecter et centraliser les données sources au moyen des technologies de l'information et de la communication (Kobotoolbox);
- Gérer les données de la plate-forme Kobotoolbox;
- Renseigner et mettre à jour la base de données des indicateurs du projet;
- Apporter un appui au RSE dans le suivi effectif continu des indicateurs du projet et impulser les alertes sur les retards dans l'implémentation et les pistes de solutions à apporter;
- Apporter un appui aux missions de supervisions et d'audit interne de la CRF et aux supervisions conjointes avec les

parties prenantes du projet;

- Apporter un appui aux enquêtes et études réalisées dans le cadre de la subvention du FM;
- Apporter un appui à la formation et au renforcement des capacités des acteurs terrain sur le plan programmatique et opérationnel;
- Exécuter toute autre tâche qui lui sera confiée selon les besoins de la CRF et selon ses compétences;
- Apporter un appui aux médiateurs communautaires à l'appropriation de leurs postes et des attentes du projet.

Constitution du dossier:

- Une demande manuscrite;
- Curriculum Vitae;
- Lettre de motivation adressée au Cheffe de Délégation CRF en République du Congo;
- Copie légalisée du diplôme ou des diplômes;
- Certificat de travail;
- Tout dossier incomplet sera tout simplement écarté.

Lieu de dépôt des dossiers et retrait des TDR:

- Délégation de la CRF (voir Elvyne SIASSIA, Département de la Logistique);
- ou par E-mail à monsieur Patrice Ngoulou-ngoulou, Responsable des Ressources Humaines (rh-congo.frc@croix-rouge.fr).

NB:

- dernier délai de dépôt des dossiers, lundi, 16 juillet 2018 à 16h00.
- L'enveloppe doit obligatoirement porter l'intitulé du poste.

Fait à Brazzaville, le 29 juin 2018

Cheffe de Délégation/Pi
Christelle IBARRAS

Stade Denis Sassou Nguesso de Dolisie Gazon synthétique: relance imminente des travaux!

Le Stade Denis Sassou-Nguesso de Dolisie fera bientôt peau neuve. Les travaux d'installation du gazon synthétique interrompus il y a quelques mois, pour des raisons météorologiques (abondance des pluies), devraient reprendre sous peu, selon des sources habituellement bien informées.

Cette étape apparaît aujourd'hui indispensable, pour ne plus pénaliser le club-phare de la ville, l'AC Léopards, obligé d'aller disputer ses matchs à Madingou, dans le département de la Bouenza.

A ce jour, les travaux préliminaires de décapage de l'aire de jeu se réalisent avec la main d'œuvre locale. Le chantier a repris au grand bonheur des férus du ballon rond. On attend l'arrivée des techniciens qui vont planter la pelouse synthétique. Le directeur départemental des Sports et de l'éducation physique du Niari, Joseph Kimbatsa, rencontré dans les couloirs de l'Hôtel de ville de Dolisie, s'est dit aussi satisfait de la présence des jeunes ouvriers dolisiens qui exercent sur le chantier. Pour autant, il attend l'aboutissement du projet. «Le commun des mortels s'interroge sur l'état d'avancement des travaux liés à l'implantation de la pelouse synthétique au stade Denis Sassou Nguesso. Une chose est vraie, il faut déjà recadrer les choses en amont.



Aire de jeu décapée

Il s'agit, là, d'un contrat que la Fédération congolaise de football a signé avec le ministère des Sports; un contrat qui octroyait la surface sinon l'aire de jeu à l'instance dirigeante du football. Ce qui l'a favorisée, dans le cadre de leur partenariat avec la Fifa, d'obtenir justement ce don (Ndlr, la pelouse synthétique). Les travaux qui se font au Stade Denis Sassou Nguesso relèvent de sa responsabilité. L'opérateur qui exécute les travaux a été désigné, je crois bien, par la Fifa, et nous l'avons reçu fin septembre dernier. Cet opérateur a déjà réalisé la première phase notamment, le décapage du gazon naturel et le compactage de l'aire de jeu. Il ne reste plus qu'à placer le gazon synthétique. Effectivement, les travaux sont suffisamment avancés; tout le matériel est déjà disponible sur le chantier. Aux alentours du stade, vous voyez-là le

gazon synthétique en stock. Le problème qui se posait, c'est qu'au moment où l'entrepreneur voulait passer à la phase d'implantation de la pelouse synthétique la saison de pluies s'est annoncée. Face à cette difficulté, il avait pensé repartir jusqu'à ce qu'il y ait une baisse des pluies pour qu'il revienne finaliser les travaux. Puisqu'il ne restait plus que les travaux de finition. Mais nous demandons au public sportif congolais, dolisien en particulier, de faire preuve de patience. Je crois que le projet arrivera à son terme», affirmait-il y a quelques mois. Joseph Kimbatsa dans une interview exclusive accordée à La Semaine Africaine. Place donc aux travaux, avec l'espoir de voir un terrain opérationnel pour la saison 2018-2019!

Eric MAHOUNGOU-
NZINGOU

Athlétisme dans le Niari

Gilbert Kombo Maniangou plus optimiste que jamais!

Cadre du ministère des Sports et de l'éducation physique en service à l'Inspection sectorielle des sports et de l'éducation physique de Dolisie II, Gilbert Kombo Maniangou préside aux destinées de la ligue départementale d'athlétisme du Niari depuis le 14 mars 2017. Interrogé sur la participation du Niari à la prochaine édition du Semi-marathon international de Brazzaville qui aura lieu le 14 Août 2018, il se dit optimiste.



Gilbert Kombo Maniangou

nous alignons des athlètes dans toutes les épreuves. Tous nos sélectionnés qui ont pris part au dernier semi-marathon international de Brazzaville ont eu des prix chez les dames et chez les hommes.

***Comment entendez-vous maintenir cette flamme?**

**Qui va loin ménage sa monture, dit un adage populaire. De retour de Brazzaville, nous avons organisé des courses pour déceler de nouveaux talents. Aujourd'hui, c'est chose faite. Nous avons plus d'une cinquantaine d'athlètes de toutes les catégories qui se bousculent au portillon. Dimanche 24 juin 2018 nous avons organisé une course

sur une distance de plus de quinze kilomètres. A l'issue de celle-ci, nous arrêterons une liste définitive de nos athlètes. Pour mieux suivre ceux qui ont été retenus, et ce malgré nos faibles moyens financiers, tous seront en régime semi-internat. Nous allons travailler dur avec les enfants dans l'optique d'occuper une place de choix au podium national, afin qu'on puisse encore parler du Niari.

***Auriez-vous des difficultés particulières?**

** Le manque des sponsors à Dolisie constitue un frein, malgré notre bonne volonté. L'absence de cendré au Stade Mangantsi, lieu de nos entraînements est un grand handicap pour les athlètes à cause des petits cailloux qui jonchent la piste. Certains athlètes confondent le sport collectif au sport individuel. En athlétisme, on parle du podium. Si tu gagnes la médaille, tu es sur le podium, à partir de là les portes de l'univers te sont ouvertes. Nous sommes en train de leur faire comprendre cela.

Propos recueillis
par Equateur Denis
NGUIMBI et Deff
MOUKALA NGONO

Championnat national de football

La Mancha, bête noire des Diablies-Noirs!

La dix-neuvième journée a vécu à son tour. Elle a laissé amer le public des Diablies-Noirs, à cause de la défaite infligée à leur équipe par La Mancha, mercredi 4 juillet au Complexe sportif de Pointe-Noire. Décidément, la Mancha devient leur bête noire, d'autant qu'elle l'avait emporté également au match aller disputé à Brazzaville.

La Mancha-Diablies-Noirs valait bien un déplacement, les deux équipes étant auteurs, le week-end dernier, des scores les plus ronflants à l'occasion de la dix-huitième journée. Au bout de quarante-cinq minutes d'explication, les visiteurs entamaient la marque par Beni Makouana. La foudroyante réaction de La Mancha produisait l'égalisation, grâce à Duval Ngoma. Puis, régulièrement harcelée, la défense des Diablies-Noirs commençait à «cafouiller». La Mancha la saluait par le but victorieux de Guy Mbenza (auteur de son huitième but), faisant éclater, une fois encore, l'amertume dans le camp diabolin.

Il faut signaler également le match nul (1-1) concédé à Saint-Michel de Ouenzé par le dauphin des Diablies-Noirs, l'AS Otohô, au Stade Massamba-Débat et les victoires d'Etoile du Congo, du CARA, du FC Kondzo,

de l'AS Cheminots et de l'AC Léopards aux dépens respectivement d'Inter Club (2-0), de V.Club Mokanda (3-0), de JSP (2-0), de JST (2-1) et de Patronage Sainte-Anne (1-0).

G.-S.M.

Coupe du monde de football

Des quarts de finale très européens, deux sud-américains: le Brésil et l'Uruguay!

Elles étaient trente-deux équipes nationales autour du trophée de la Fifa. Elles ne sont plus que huit au moment où nous mettons sous presse, au terme du premier tour et des huitièmes de finale qui ont propulsé Uruguayens, Français, Brésiliens, Belges, Russes, Croates, Suédois et Anglais en quarts de finale.

Voici les résultats des huitièmes de finales: Uruguay-Portugal (2-1), France-Argentine (4-3), Russie-Espagne (1-1, 4 tirs au but à 3), Croatie-Danemark (2-1), Brésil-Mexique (2-0), Belgique-Japon (3-2), Suède-Suisse (1-0), Angleterre-Colombie (1-1, 4 tirs au but à 3).

Les quarts de finale proposent les combinaisons ci-après: Uruguay-France (vendredi 6 juillet, à 15h) et Brésil-Belgique (vendredi 6 juillet, à 19h), puis Suède-Angleterre (samedi 7 juillet, 15h) et Russie-Croatie (samedi 7 juillet, à 19h).

Comme en 1990, 1998 et 2006, il y a six équipes européennes en quarts de finale. Les deux autres qualifiés sont sud-américains. L'Afrique, l'Asie et la Concacaf ont fait choux blanc.



POTENTIEL

RESSOURCES HUMAINES

Nous recherchons pour le compte de l'Agence Française de Développement de Brazzaville (AFD), Etablissement public industriel et commercial et institution financière spécialisée, l'Agence Française de Développement (site: www.afd.fr) agit, depuis plus de soixante-dix ans, pour combattre la pauvreté, favoriser le développement dans les pays du Sud et dans l'outre-mer. Elle met en œuvre la politique de développement définie par le Gouvernement français. L'AFD finance au Congo une vingtaine de projets de développement dans trois secteurs prioritaires (infrastructures, développement humain et développement durable).

ASSISTANT DE GESTION (H/F)

Réf: 061/18

Vous souhaitez connaître les détails du poste et candidater?

POTENTIEL R.H.

Sur notre site <http://www.potentielrh.com> rubrique DERNIERES MINUTES

Date limite le 11 juillet 2018

Le bon Mohamed VI et le Maroc au secours du Congo

Par Dominique Ngoïe-Ngalla

Pas moins de 14 accords de coopération signés, récemment, avec le Maroc, dans des secteurs vitaux, décisifs, le support de la vie d'un Etat soucieux du bonheur de son peuple: l'agriculture, la pêche, l'élevage, la santé, l'eau, l'électricité, les mines, les hydrocarbures, le tourisme, l'enseignement technique... Ici, depuis de nombreuses années, comme s'il n'avait pas compris que pour le développement d'un pays, ces secteurs sont prioritaires, le Congo semble s'être peu soucieux de les organiser vraiment. Et cela explique le très faible rendement de tous ces secteurs. Mais on peut se demander si le recours à l'expertise d'un pays tiers était vraiment la solution.

L'expertise des nationaux, dans un pays qui ne paraît pas en manquer ne suffisait donc pas? En tout cas, pour peu qu'on ait la fibre patriotique qui paraît faire tant de défaut à la classe politique de notre pays, la signature dans l'allégresse, de tant d'accords, est une honte pour notre pays, puisque, comme si nous étions un pays d'analphabètes, c'est un pays, hier colonisé comme le nôtre, qui vient, maintenant, nous administrer des leçons de gestion rationnelle de nos ressources. Ça aura servi à quoi de renvoyer le co-

lonisateur chez lui? Donc le Maroc va mettre ses experts à la disposition de notre pays qui, après de si longues années d'indépendance, a toujours bien du mal à organiser son économie. Mais, les Congolais ayant pris de bien mauvaises habitudes, il faut craindre qu'elle ne serve à rien, l'intervention des Marocains saluée par les médias d'Etat congolais, comme devant être, pour l'économie moribonde du Congo, un moment décisif de sa relance. Ces médias fondent leur espoir sur la bonne volonté, l'altruisme et l'appartenance du mo-



Dominique Ngoïe-Ngalla

narque marocain au même continent africain que le Congo dont l'économie est constamment siphonnée par des multinationales occidentales que la misère de notre peuple ne touche pas. Le fond de la pensée de nos médias d'Etat est que, maintenant que nous nous trouvons entre nous, pays du même sud géographique et économique, confrontés aux mêmes problèmes de développement et d'exploitation par les pays développés du

nord, le Maroc y ira de toute la générosité de sa grande âme, et de son savoir-faire, pour fraternellement aider à se relever le Congo qui a touché le fond de l'abyss. Ces médias enthousiastes qui ont fait un triomphe au roi du Maroc et à sa suite, ces médias se sont-ils demandé pour quelles raisons et son roi s'empressement de porter secours au Congo? Il y a tout à craindre que ce ne soit pas par pure générosité de cœur. Tout le monde sait que le roi Mohamed VI avait longtemps, en vain, frappé à la porte de l'Union Européenne. Les raisons de la demande n'étaient pas seulement la proximité géographique du Maroc avec le territoire de l'Union Européenne, la couleur de peau de la majorité des habitants de ce pays était aussi une bonne raison. C'est donc à la suite de son refus par l'Union Européenne que Mohamed VI se tourne vers l'Afrique noire pour

se consoler, en quelque sorte, guidé par ailleurs, par la conviction d'y faire de bonnes affaires, et plus facilement, sans doute, que si l'Union Européenne lui avait ouvert ses portes. Plus facilement, c'est juste. Les Noirs sont, en effet, faciles à convaincre de tout ce que l'on veut; l'émotion les gouverne, et le sentiment. Et peu importe qu'ils soient Noirs, et pas musulmans, pour certains d'entre eux. L'argent n'a pas d'odeur, cet empereur Romain avait vu juste. Alors, en dépit qu'on ne les aime pas pour des raisons de couleur de peau et de religion, le monarque marocain ira quand même chez eux. Dans la région de l'Afrique du Nord appelée Maghreb, dans laquelle est taillée le Maroc, vous trouverez une importante population nègre, descendant d'esclaves. Depuis, il n'y a pas tellement longtemps, ils ont été élevés au statut de citoyens. Cependant, ils sont

si peu citoyens que, faute de n'être pas allés dans de bonnes écoles, ils sont considérés comme des citoyens de seconde zone, et condamnés à exercer de petits métiers à basse rémunération, et des professions peu reluisantes. Et s'il arrive, tout de même, qu'ils brillent sur la place publique, et reçoivent des honneurs, c'est qu'ils sont sportifs de haut niveau, et donc capables de défendre le drapeau national devant la face du monde. Le bon roi Mohamed qui nous a fait le grand honneur de sa visite et de la signature de tant de contrats, est arrivé dans notre pays en compagnie d'une longue suite de hautes personnalités; mais, dedans, pas un seul Noir; lui qui, par son arrière-grand-mère, descend d'une esclave Noire! Lui dont la sécurité de son royaume fut longtemps assurée par d'intrépides soldats Noirs! Donnez-vous des bisous et des accolades spectaculaires, la diplomatie le veut ainsi; mais si vous ne vous décidez pas à vous aider vous-mêmes Congolais, ce ne sont pas les Arabes du Maroc qui vous sauveront.

Maintien de la paix en Afrique

La République du Congo toujours présente dans les opérations onusiennes

Le financement des opérations de maintien de la paix autorisées par le conseil de sécurité des Nations Unies a été au cœur des préoccupations des dirigeants africains qui se sont retrouvés à Nouakchott, en Mauritanie, les 1er et 2 juillet courants, à l'occasion du 31e sommet ordinaire de cette organisation continentale. Ces opérations militaires onusiennes se déploient, pour la plupart, sur le continent africain. La République du Congo y joue sa partition.

Un échange qualifié d'interactif a eu lieu sur le financement des opérations de maintien de la paix de l'ONU entre les chefs d'Etat et de gouvernement africains et le président français, Emmanuel Macron, qui est arrivé dans la capitale mauritanienne, le 2 juillet. Selon un diplomate cité sous anonymat par adiac-congo.com le 2 juillet, «un accord a été obtenu [dans la nuit du 30 juin au 1er juillet au siège de l'organisation, à Washington] sur des coupes de cent vingt-deux millions pour un budget de 6,689 milliards de dollars», pour financer les opérations de paix de l'ONU pendant les douze prochains mois. Ce budget est revu à la baisse, par rapport à celui de l'année dernière qui s'élevait à 6,8 milliards de dollars. Un complément de cinq cent millions ajoutés plus tard, pour les missions en Haïti et dans le Darfour avait fait monter l'enveloppe totale à

7,3 milliards de dollars.

Depuis plusieurs années, des conflits naissent et se multiplient sur le continent africain, troublant la paix et la quiétude des populations. L'ONU qui n'a pas une armée propre à elle, fait toujours recours aux armées des pays membres avec l'ambition de rétablir la paix quand elle est troublée ou de la maintenir quand elle est menacée, notamment en Afrique. Le continent noir contribue d'ailleurs, régulièrement, aux effectifs militaires de l'ONU. Avec une participation estimée à près de 38% des casques bleus, il est le deuxième contributeur de l'ONU en hommes, après l'Asie.

Le Congo, figure d'exemple

La République du Congo, Etat membre à part entière de l'organisation mondiale, est parmi les pays africains

qui contribuent à la composition des forces onusiennes chargées du maintien de la paix sur le continent. Les problèmes de paix et de sécurité tiennent à cœur le chef de l'Etat congolais, Denis Sassou-Nguesso, aussi bien dans son pays qu'au niveau continental. Ainsi, le Congo contribue, y compris sur le plan logistique, aux opérations de maintien de la paix dans la Région.

Les plus récentes interventions du Congo dans les opérations de maintien de la paix ont eu lieu, par exemple en République Centrafricaine. Dans ce pays, la contribution du Congo ne s'est pas limitée qu'à l'envoi des hommes dans le cadre de la Force multinationale d'Afrique centrale en Centrafrique (FOMAC), mise en place le 2 octobre 2002, qui est devenue "Mission de consolidation de la paix en Centrafrique (MICOPAX)", le 12 juillet 2008. Le Congo a joué un rôle prépondérant dans ces deux opérations essentiellement africaines qui ont permis de stabiliser la situation en RCA, avant la mise en place de la Mission internationale de

soutien à la Centrafrique (MISCA) qui a pris le relai de la MICOPAX en décembre 2013. Le Congo y a payé le prix humain, en perdant des hommes partis de leur pays pour assurer la paix en Centrafrique.

En visite de travail à Brazzaville, en septembre 2014, Yamina Benguigui, alors ministre française déléguée chargée de la Francophonie, sortant de l'audience avec Denis Sassou-Nguesso, reconnaissait le leadership et l'efficacité de son hôte dans la médiation en Centrafrique et dans les Grands Lacs, en affirmant: «J'ai tenu à saluer, au nom de la France, ses efforts pour la stabilisation de la République centrafricaine qui vit une crise tant politique que militaire. La contribution du Congo est remarquable. Que cela soit sur le plan politique et financier que militaire, le rôle du président Sassou-Nguesso, comme médiateur dans la résolution de cette crise, est fondamental. Je lui redis notre soutien».

D'un conflit à un autre, l'engagement du Congo, sous la direction de son président, reste déterminé. Denis Sas-

sou-Nguesso n'est pas insensible à la situation en République Démocratique du Congo, où il est facilitateur dans une crise qui couve dans ce pays voisin et dont l'éclatement ne manquerait pas d'affecter Brazzaville et toute la sous-région. Des consultations régulières avec son homologue, Joseph Kabila Kabange, et des échanges multiples avec les acteurs politiques de la RDC caractérisent l'activisme de Denis Sassou-Nguesso dans le maintien de la paix dans ce pays voisin. Ce rôle de facilitateur en RDC s'est renforcé quand, en 2018, le président congolais prend les commandes de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL).

Conscients de l'engagement de Denis Sassou-Nguesso dans la résolution des crises,

ses pairs de l'Union africaine lui ont confié la présidence du Comité de haut niveau sur la crise libyenne qu'ils ont mis en place. Ce comité regroupe beaucoup de pays africains devant réfléchir sur les voies et moyens susceptibles de permettre à la Libye de retrouver la paix qu'elle a perdue depuis 2011, après la mort de Kadhafi. Le chef de l'Etat congolais a, à ce titre, pris part, en mai dernier, à Paris, à la conférence internationale sur la Libye convoquée par le président français, Emmanuel Macron. Le moins que l'on puisse dire est que la notion de maintien de la paix est devenue une partie intégrante et un aspect de haut niveau des opérations de l'ONU. Et, sur cette problématique de maintien de la paix en Afrique, le Congo fait figure d'exemple. L'engagement et l'activisme de son président fait de ce dernier un acteur de premier ordre dans les opérations de maintien de la paix sur le continent.

Fortuné AMBANZA

A NOS LECTEURS

L'espace «Point de vue» est ouvert à tous. Les opinions qui s'y expriment ne vont pas forcément dans le sens de notre ligne éditoriale. Nous respectons les points de vue de tous ceux qui respectent notre identité chrétienne et entendent œuvrer, dans le respect et la tolérance, au Bien commun. Les textes qui nous sont adressés sont susceptibles de modifications; ils ne sont ni rendus à leurs auteurs, ni rémunérés.

Bienvenue à tous!
La Rédaction.


BUROTOP IRIS

**ACHETER UN TELEVISEUR SMART
 N'EST PLUS UN LUXE**

VESTEL



- 32" HD : 119 000 FCFA HT**
- 43" FULL HD : 219 000 FCFA HT**
- 50" FULL HD SMART : 369 000 FCFA HT**
- 55" FULL HD SMART : 419 000 FCFA HT**
- 65" ULTRA HD SMART : 999 000 FCFA HT**

4 Avenue FOCH - Centre Ville - Brazzaville Tél.: 055 777 888 - 066 69 60 60
Avenue Moe Katt Matou - après le Rond Point Kassaï - Pointe-Noire Tél.: 044 53 53 53 - 056 056 056